

le tour de table

QUI DIT QUOI ? (TABLE DES MATIÈRES)

1. les éditeurs	3
André Versailles	3
Emile Lansman	5
Fabienne Rynik	7
Georges Hoyos	9
Michel De Meulenaere, Muriel Molhant, Murielle d'Oultremont.....	11
Sacha Goerg	13
Sergio Honorez	14
Tanguy Habrand	16
Thierry Leroy.....	17
Bernard Gérard, Georges Hoyos, Simon Casterman	19
2. Les libraires	24
Alexis Chaperon.....	24
Patrick De Munck	26
Philippe Lemahieu	28
Raphaël Bonaert.....	29
Régis Delcourt	31
3. Les auteurs.....	33
Jacques De Decker.....	33
Patrick Delperdange.....	35
Vincent Engel.....	36
Frédéric Young.....	37
4. Les acteurs de la Communauté française	40
Evelyne Lentzen	40
Jean-François Fueg et Alexandre Lemaire.....	46
Bertrand Federinov et Arnaud Quertinmont	49
Marc Quaghebeur	51
5. les autres acteurs	53
François Nawrocki	53
Jean-Louis Rollé	55
Jef Maes	58
Kurt Van Damme	63
Marc D'Hoore et Frédéric Lemmers.....	65
Marc Minon	67
Robert Bernard	71

objectifs :

- valider/invalider l'hypothèse de travail
 - création d'un entrepôt numérique
 - mise en place d'un portail « Communauté française »
- dégager des pistes de travail complémentaires/alternatives

méthodologie :

- entretiens qualitatifs (1 à 5 h de rencontre par entretien) ; seuls les entretiens signalés par la mention (2) ont été relus et corrigés par les intervenants ; les autres reflètent « en toute bonne foi » la teneur de l'interview.
- filtrage des éléments susceptibles de faire avancer le dossier
- synthèse et propositions

1. les éditeurs

Entretien du 16/09/2010

André Versaille

Versaille Editeur

Le numérique ?

Quel magnifique défi, quel pari stimulant à relever dans le contexte éditorial actuel ! Nous vivons une mutation culturelle radicale (aussi importante que l'apparition de la radio) et qui contrairement à ce que certains semblent craindre, ne va pas « tuer le livre » !

Grâce à Internet et au multimédia, le livre se réinvente tous les jours... et avec lui, de nouvelles formes d'écriture, de culture !

C'est sur ces postulats qu'André Versaille a créé sa nouvelle maison d'édition. Avec le soutien de la Communauté française qui lui a permis d'être réellement innovant (voir par exemple les Abécédaires du voyageur qui comptent entre 1400 et 1600 liens !). Et par la suite et grâce à cela avec le soutien d'Actes Sud rentré dans son actionnariat.

Aujourd'hui il rêve de sites (ou peut-être demain de « livres numériques interactifs ») qui réaliseraient en peinture ce que la collection Bouquins (note : davantage que la Pléiade) a permis en littérature... mettant ainsi à la disposition du plus grand nombre le patrimoine pictural.

De façon pragmatique, en partant sans doute des artistes plus anciens (mais de Rubens à Ensor, il y a déjà « de quoi faire » !) pour éviter les incontournables questions de droits !

Oui un « portail Communauté française » peut être une réelle opportunité.

A certaines conditions toutefois :

- ▶ éviter les lourdeurs administratives
- ▶ ne pas attendre d'en trouver l'architecture parfaite mais tenter l'aventure autour de certaines thématiques : par exemple le symbolisme en Belgique ou Maurice Maeterlinck, en associant les musées, les éditeurs, etc. de manière transversale
- ▶ d'accepter un démarrage éventuellement modeste, probablement imparfait... mais rapide !

Clotilde Guislain, C com : construction, réparation, entretien de projets culturels
Avenue Eugène Demolder, 152 – 1030 Bruxelles (Belgique)
02 216 97 22 ou 0475 488 466 – clotilde.guislain@skynet.be

A condition donc de ne pas en faire un simple répertoire des ressources mais un outil dynamique, efficace, évolutif...

Et... il serait volontiers candidat à mettre en œuvre un premier module de ce type, un « appartement témoin » du futur portail CF !

(sans exclusivité, en y associant en fonction du sujet traité d'autres éditeurs...)

Le livre numérique chez André Versaille, aujourd'hui c'est :

- ▶ la publication de thèses et d'ouvrages collectifs « pointus »
- ▶ 30% du contenu des titres au catalogue, disponibles en ligne (pour susciter l'intérêt et amener à l'achat du livre papier)
- ▶ vente de livres numériques via Numilog
- ▶ une volonté de numériser l'ensemble de la production en répondant aux normes préconisées par le Pep's
- ▶ des partenariats dynamiques (par exemple avec Bibliobs : <http://bibliobs.nouvelobs.com/>)

Et pour avancer plus vite dans cette direction, il préconise un **appui de la CF**

- ▶ pour la numérisation des fonds des éditeurs (alignement sur les procédures mises en place par le CNL)
- ▶ pour les nouveautés, incitant à passer du pdf au format epub (facilite la commercialisation sur les tablettes de lecture)
- ▶ pour le développement de sites innovants (réellement innovants et donc en aucun cas pour les « sites catalogues ») par les éditeur

<http://www.andreversailleediteur.com>

Entretien du 08/10/10

Emile Lansman

Lansman Editeur (théâtre)

Un portail CF ?

Pourquoi pas s'il s'agit bien d'un portail associant les producteurs culturels de la CF et non d'un portail de valorisation de celle-ci en tant qu'institution...

Impossible aujourd'hui de ne pas réfléchir en termes de «fédération» (de compétences, d'outils, de moyens...)

C'est bien dans cette logique qu'EL travaille depuis toujours et aujourd'hui encore avec Mariemont, le Daily Bul et d'autres acteurs du Hainaut en matière de distribution de leurs publications notamment.

A propos du livre numérique...

Quelques principes simples à respecter selon EL :

- ▶ il ne faut pas que le Ln tue le format « papier » : il a donc imaginé pour le texte des pièces qu'il publie un « format répétition » : un A4 avec une marge importante permettant d'annoter le texte et des caractères agrandis... (un tel nombre de pages sous ce format qu'une impression multiple coûterait beaucoup plus cher que le livre !)
- ▶ un format « reader » différent du format « papier » à inventer (et donc pas une version homothétique du livre)

Le fait d'avoir depuis 1992 les archives de ses publications dans un format numérique (numérisable), lui permet également des « **impressions à la demande** » à des prix actuellement tout à fait compétitifs sans devoir engager un tirage traditionnel...

Actuellement des extraits de tout son catalogue sont disponibles sur Google (ce qui alimente certaines demandes, cfr supra)

À terme : nécessité de se retrouver sur des sites de vente en ligne

- soit vente directe
- soit sites spécialisés
- soit sites « multiformats » (une œuvre dans tous les états où elle est disponible... texte original, annoté, commenté, modulable, « versionnable »...)

cfr CRAIG

Rôle de la CF par rapport à ces enjeux ?

Soutenir les éditeurs dans leur métier de base...

Son catalogue (depuis sa création en 1989) est riche de 720 pièces dont l'intérêt patrimonial est avéré (à quelques titres près...) mais : c'est à lui de gérer ce patrimoine !

Pour info : la « loi Bologne » sur les universités oblige les professeurs à mettre leurs cours gratuitement en ligne... sauf si ceux-ci sont édités par un éditeur professionnel. (idem pour les actes des colloques)
Un aubaine pour lesdits éditeurs professionnels de In ?

Par contre, si la CF pouvait être à l'initiative d'un **projet qui valorise (en le rémunérant « justement ») et transforme certains produits du catalogue** (ce qu'un éditeur comme lui n'a pas les moyens de faire), il y aurait là une « plus-value » commune à exploiter !
Par exemple : « produit hybride » associant le texte d'une pièce, sa bande annonce, l'interview de l'auteur ou d'un metteur en scène, références critiques, extrait vidéo etc.
Le travail à réaliser devrait prendre le contre-pied de la « médiatisation people » de la culture (celle dans laquelle le médiateur se met en avant au détriment de l'œuvre...)

EL est convaincu de la nécessité de fédérer les énergies (cfr supra) mais également soucieux de maintenir son indépendance et averti du danger qu'il y a à mettre son énergie dans des initiatives collectives qui ne sont pas à l'abri des ravages de certains « fossoyeurs »...

<http://www.lansman.org>

Entretien 15/09/10 (avec Sonia Lefebvre)

Fabienne Rynik

Éditions La Renaissance du Livre

Réflexions « numériques » au sein de la société :

1. pour les livres pratiques et certains « beaux livres » (cuisine et tourisme essentiellement), des développements vers des **applications I Pad (et/ou autres liées à de la géolocalisation)** sont envisagés du type « rando gourmande dans la région de Namur » ou « sur les traces des peintres en pays liégeois » ou « cuisine des Ardennes/ pots au feu et plats uniques » ou...

Des accords sont en cours de négociation avec certains offices du tourisme, le GTA...

Par rapport aux offres déjà présentes sur le marché, il s'agirait davantage d'infos « mises en contexte » et donc d'un véritable travail éditorial

Difficulté rencontrée :

Constitution des bases de données (recettes, circuits, infos liées, etc.) permettant de développer ces nouveaux produits éditoriaux (gestion des droits, mise en forme, standardisation des infos, etc.).

C'est donc à ce niveau que l'éditeur souhaiterait être aidé par la CF : possibilité d'engagement supplémentaire pour la constitution de ces bd (contrat article x ou ???)

2. pour la partie « littérature » de son catalogue (Espace Nord, Grand Miroir et Littérature illustrée), l'éditeur envisage davantage une mise à disposition de ces titres destinée aux « **liseuses** ».

Contrat actuellement en préparation avec ePagine (transmis à titre informatif).

A savoir toutefois : pour la collection Espace Nord en particulier, la situation juridique est complexe et le travail juridico-administratif préalable à une éventuelle mise en ligne des titres considérable ! En effet, pour chaque titre, il faut traiter avec l'éditeur d'origine (qui peut refuser toute mise en vente d'un format numérique par Espace Nord/Renaissance du Livre comme c'est le cas pour les titres émanant du fonds Gallimard !), l'auteur (ou ses ayant-droit), le rédacteur de la préface et le rédacteur de la post-face !

C'est donc bien ici aussi à un niveau « renfort en personnel » que l'éditeur devrait pouvoir recourir pour un passage à une diffusion numérique de ses collections littéraires !

L'aspect technique ne devrait quant à lui pas poser de problème et serait pris en charge par le diffuseur (compter entre 250 et 500 €/titre pour passer du « pdf imprimeur » au format « e-pub/liseuses »)

Pour info : prix de vente envisagé : + ou – 5 €, droits d’auteur : idem version papier (mais sur un pv inférieur) ; diffusion uniquement via les sites de libraires (pour s’assurer qu’ils conservent bien la version papier en magasin !)

Fabienne Rynik attire par ailleurs notre attention sur le fait que la SABAM met en ligne des « livres numériques » (gérés par Appsolution) au départ des manuscrits déposés par les auteurs.

Enjeu particulier :

La diffusion dans les écoles constitue un enjeu important (même si on considère aujourd’hui qu’un élève n’aura lu qu’un seul titre de la collection sur toute sa scolarité !).

Il conviendra sans doute de réfléchir pour cette collection à de nouvelles formes de diffusion (« bouquet de titres » vendu par abonnement ?) en lien avec l’évolution du livre (ou de son successeur numérique) dans les écoles (et donc de la rapidité avec lesquelles les liseuses s’imposeront dans les classes).

Des fiches pédagogiques à destination des enseignants devraient être prochainement mises en ligne sur le site de la Renaissance du Livre.

Conclusion : une accélération de la mise à disposition des titres de la collection Espace Nord dans un format numérique ne pourra se faire qu’avec l’aide de la CF !

En ce qui concerne l’« **entrepôt numérique** » projeté par la CF :

- ▶ craintes de l’éditeur de voir un fonds qu’il a racheté et développé « mis à disposition » : de qui (les auteurs ? l’éditeur ? le pouvoir subsidiant ?) ? selon quels critères et quelles modalités ?
- ▶ uniquement envisageable sous forme d’un « dépôt légal actualisé » et pour autant que des conditions d’utilisation strictes et sécurisées sur le plan juridique y soient associées

Par ailleurs, Fabienne Rynik voit bien l’intérêt d’un accès numérisé à des titres anciens (voir par exemple un titre sur le règne de Léopold II publiés par la RDL dans les années 30 mais dans ce cas qui aurait la légitimité de l’exploiter : les dépositaires actuels de la marque RDL, les ayant-droit des auteurs, la CF ???)

Fabienne Rynik voit par ailleurs également l’intérêt pour l’ensemble des éditeurs de la CF (et appuyés par celle-ci) de **négociations collectives avec les e-distributeurs** (y compris Google).

Fabienne Rynik a démissionné de ses fonctions à la Renaissance du Livre début décembre 2010.

<http://www.renaissancedulivre.be/>

Entretien du 30.09.10

Georges Hoyos

Groupe De Boeck

(2)

Si lorsque l'on parle « **livre numérique** » on pense à la simple transposition en format numérique des livres édités en format « papier », on aura vite fait le tour de la question ! Le passage à une éventuelle édition numérique n'est pas plus « nouveau » dans les process de la fabrication que ne l'a été la mise en page sur ordinateur ou la photocomposition ou la suppression des films ou..., voire moins !!!

On peut toutefois imaginer que certains (petits ou moyens) éditeurs ont des difficultés à franchir le cap tant pour le versant « archivage pérenne » de leurs publications que pour le versant « exploitations numériques ».

Et donc, pourquoi ne pas permettre à ces éditeurs qui ne peuvent ni assurer en propre le développement des outils nécessaires ni payer le coût d'accès aux outils professionnels existants de pouvoir malgré tout accéder à ces technologies via l'acquisition par une structure (à créer), soutenue par la Communauté française et qui pourrait, dans le cadre d'un accord conclu avec le(s) propriétaire(s) des outils mettre ceux-ci au service de ces éditeurs à un coût « raisonnable »

On pourrait imaginer un service « à étages » avec une grille de tarifs clairement établie

- ▶ niveau 1 : numérisation (pourquoi pas via un logiciel gratuit du type « la poule et l'œuf » si celui-ci s'avère correspondre à un usage minimal) en vue d'un archivage et/ou d'une exploitation commerciale
- ▶ niveau 2 : intégration dans la « sphère numérique » de l'œuvre et nouvelles exploitations
- ▶ diffusion telle quelle + référencement idoine
- ▶ diffusion implémentée (création du « nuage » se rapportant à l'œuvre concernée : les docs audiovisuels : archives tv ou films ou..., les critiques, les analyses qui en ont été faites, l'impact qu'elle a eu sur d'autres œuvres, les auteurs, etc.) et modes de commercialisation nouveaux (dans une perspective d'« organisation des savoirs », de « regroupements à la carte »...) tels que abonnements, bouquets ou..., voir le modèle mis en place par le CAIRN (accrédité par la BNF qui en est un actionnaire important)

Commentaire: Le coût est plus faible parce que 1° il ne s'agit pas de développer un outil, ce qui coûte des sommes folles mais d'utiliser sous licence un outil existant ; 2° l'intervention financière de la communauté ou de la région permettra encore de baisser le coût d'accès à l'outil

Seules des partenaires (idéalement publics et privés) qui souhaitent réellement **investir** dans le projet seraient associés à la création de la nouvelle structure qui le porterait, sa gestion devant nécessairement être assurée par des professionnels attestant à la fois d'une pratique et connaissance du secteur tant en termes de technologie que de marché.

Comme évoqué, la structure ainsi créée pourrait rendre l'accès à ses services, non pas

gratuitement, mais à des coûts inférieurs au « coût du marché » grâce à la mutualisation et à l'intervention publique .

Ce projet doit reposer sur un modèle économique viable à terme même s'il requiert, au démarrage, un contribution publique à définir. disposant d'une **réelle autonomie d'action**.

Il pourrait entre autres remplir les missions patrimoniales pour le compte de la CF après avoir défini :

- ▶ Les champs à couvrir (littérature, sciences humaines, patrimoine...) et à l'intérieur de ces champs, les priorités
- ▶ et les documents à prendre en compte : il ne faudrait pas se limiter à la production des éditeurs de la CF mais intégrer les ressources des universités, de certains fonds... et partir davantage de la notion de « documents » que de « livres »

Il faut clairement ici se mettre dans **une perspective qui intègre de manière transversale les données** (patrimoine et études sur le patrimoine par exemple) et non pas qui les organise verticalement (le catalogue de l'éditeur XX, les archives du musée YY).

Étant entendu qu'un tel travail n'a de sens que s'il est exploité !!!

Des axes thématiques pourraient être définis et mis dans un « **calendrier d'exploitation** », en fonction d'éphémérides préexistantes : grandes expos, commémoration ou d'un plan d'exploitation à établir en fonction d'objectifs précis.

La CF pourrait ainsi être à l'initiative d'un **projet particulièrement innovant** : à l'heure actuelle peu de projets « numériques » sont pensés de cette façon ; chacun veillant à garder le contrôle sur son territoire ou réfléchissant, très naturellement, à la diffusion numérique de œuvres dont il détient les droits d'exploitation. ...

Le modèle ainsi construit associerait des ressources auxquelles l'accès est gratuit à des ressources payantes et pourrait ensuite être **étendu à d'autres acteurs** ce qui apporterait par ailleurs des rentrées additionnelles à la structure ainsi mise en place (par exemple : des institutions ou associations spécialisées en littératures minoritaires d'Haïti, d'Afrique ou d'ailleurs pourraient trouver un intérêt majeur à s'associer au projet en dégageant à cette fin des ressources propres ou en mobilisant des bailleurs comme l'Organisation Internationale de la Francophonie).

Quelle que soit la forme que prendra le projet, il faut qu'il **permette à la CF de sortir de ses frontières** et à ses acteurs de s'inscrire dans le champ de la culture planétaire ! (être référencé dans le champ de la pensée romantique au XIXème siècle plutôt que par l'œuvre de x conservée à l'endroit y et détenue par z, cette dernière information étant nécessaire mais nettement insuffisante pour que l'œuvre en question soit repérée par un internaute potentiellement intéressé)

Georges Hoyos a démissionné de ses fonctions d'administrateur délégué du groupe De Boeck en décembre 2010. Il préside la Commission d'aide à l'édition et est membre du Conseil du livre.

<http://www.deboeck.com>

Entretien 14/09/10

Michel De Meulenaere, Muriel Molhant, Murielle d'Oultremont

Editions Mijade (éditeur jeunesse)

Position actuelle par rapport au In :

Voir le standard qui prendra le pas sur les autres et s'adapter « en temps voulu »...

Danger de mettre de l'énergie à la périphérie du métier (site internet, réseaux sociaux, etc.) au détriment du travail de base !

Actuellement tous les livres sont produits en format numérique et le jour où « la bonne solution » pour les éditer en format numérique s'imposera, il n'y aura plus qu'à en faire une légère adaptation (évolution entre autres du logiciel in design pour permettre le passage au format epub).

Attitude de l'éditeur : veille technologique et commerciale...

Problèmes actuels concernant le In :

- ▶ multiplicité des supports et des standards
- ▶ prix (la norme actuelle de vente du format numérique d'un livre à 80% du prix de sa valeur papier ne leur paraît pas du tout correspondre aux attentes du lecteur : valeur perçue : max. 3 €)
- ▶ des plateformes de vente comme l'apple bookstore sont organisées par pays et donc l'intérêt qu'il y aurait à produire un In qui se trouverait aussitôt disponible dans le monde entier (pour les expats, les profs de français perdus dans la jungle etc.) se trouve confronté à la nécessité de négocier le référencement pays par pays !

rôle de la CF :

tout en rappelant que la CF est un repère peu opérant sur le marché du livre (le territoire de l'éditeur est bien la francophonie et accentuer son appartenance « CF » par le ralliement à un site portail ou autrement risque davantage de le marginaliser que de lui ouvrir de nouveaux marchés !)

- ▶ pourquoi mettre ce dossier à la « une » alors qu'il y a bien d'autres enjeux prioritaires pour les éditeurs de la CF
(pour rappel :
- ▶ une aide à la traduction en français leur permettrait d'enrichir leur catalogue de grands auteurs internationaux et renforcerait le poids et le crédit des éditeurs de la CF ; aujourd'hui les éditeurs français sont aidés par le CNL mais les éditeurs belges

pas par la CF et donc... qui a le catalogue le plus ouvert sur la « culture du monde » ????

- ▶ aide à l'exportation
- ▶ mailings conjoints en direction des écoles françaises
- ▶ etc.)

- ▶ ok pour une mission de « conservation patrimoniale » initiée/gérée par la CF mais qu'est –ce qui constitue réellement le patrimoine de la CF ? qui en décide et selon quels critères ?

- ▶ quelle sera l'exploitation faite ensuite des œuvres ainsi numérisées (si l'on ne veut pas que cet « entrepôt » soit en réalité un « cimetière » !) ?

- ▶ éventuellement : **rôle de la CF dans les négociations (communes ?)** à mener avec des acteurs tels que Google

- ▶ intérêt (Murielle) pour une formation « à quoi peuvent bien servir les réseaux sociaux pour un éditeur et comment les mettre en place avec les énergies disponibles ? »

- ▶ **mais insistance sur le fait que c'est sur le travail de fond que les éditeurs doivent être soutenus !**

<http://www.mijade.be>

Contact téléphonique, 10.09.10

Sacha Goerg

L'employé du mois

Editeur de bd

Petits tirages (max. 1 000 ex)

Structure bénévole (objectif actuel : couvrir les frais ; éventuellement rémunération des auteurs dans un 2^{ème} temps si les développements le permettent)

Portail de publication en ligne (permet de repérer des projets, des auteurs)

Estime que les aspects patrimoniaux et d'archivage relèvent effectivement du champ d'action de la CF mais pas réellement concerné...

Ne passeront le cas échéant à du « livre numérique » que quand les solutions proposées seront plus convaincantes pour l'adaptation des bd.

Participe à titre personnel à un site de bd payante en ligne (par abonnement) :
Lesautresgens.com

Intéressé par l'évolution du dossier mais pas avis « pointu » sur la question...

<http://www.employe-du-moi.org>

Entretien du 10 novembre 2010

Sergio Honorez

Dupuis

Dupuis est largement engagé dans un processus de numérisation de sa production.

- ▶ **Sur le plan patrimonial** : archivage des anciens titres (encore édités jusqu'il y a quelques années sur films) se fait de manière massive à l'Île Maurice. Certains choix éditoriaux sont par ailleurs dictés par des impératifs patrimoniaux plus que commerciaux... (voir par exemple la réédition des Fables de La Fontaine illustrées par René Hausman)
- ▶ **Sur le plan de la nouveauté** : Dupuis est engagé sur la plate-forme des éditeurs de bd « Isneo » : des applications pour readers et mobiles sont développées dans ce cadre. (Voir aussi des agrégateurs tels que Avecomix ou Aquafada)
 - À noter toutefois : le modèle économique est encore loin d'avoir fait ses preuves : certaines applications (Nelson par exemple) ont connu un réel succès en diffusion gratuite mais n'ont pas franchi le cap du « payant » ; le CA actuellement généré par Isneo est dérisoire...

Comme les autres éditeurs de bd, Dupuis considère désormais dans ses contrats avec les auteurs, les **droits numériques** comme des « droits principaux » (et non plus des « droits dérivés ») ; ils sont rémunérés au même niveau que les droits « papiers » mais sur des prix de vente nettement inférieurs.

C'est bien aujourd'hui une **démarche intégrée** que Dupuis cherche à développer entre autres par de nombreux partenariats :

- ▶ les blogs amateurs sont le creuset de nombreux projets éditoriaux (et ont remplacé les « books » d'autrefois...)
- ▶ l'éditeur cherche à développer avec ses auteurs des « univers » à décliner sur différents supports ; les développements se réfléchissent à 360° : papier, animation, multimédia, applications, jeux vidéo... (voir par exemple le travail réalisé avec certains « nouveaux auteurs » comme Arthur Depince ; voir aussi le développement d'univers autour de certains personnages comme « Petit Poilu »)
- ▶ certains « voisinages » sont exploités au maximum :
 - les studios de Dreamwall et de la RTBF (à Marcinelle dans les anciens entrepôts de Dupuis) ; la proximité de Wallimage
 - le travail de laboratoire avec l'école de Valenciennes (animation, web, multimédia, jeu vidéo)
 - l'intégration des studios de production de dessins animés basés en France

Mise en œuvre du plan de développement
numérique de la chaîne du livre

page 15/73

Par ailleurs, SH estime indispensable de réfléchir à de **nouveaux contenus éditoriaux** intégrant différentes sources (archives SONUMA/RTBF ou INA par exemples) qui permettront de nouvelles exploitations du patrimoine « historique »...

Petit (gros) clin d'œil à la CF : et si nous collaborions à une valorisation du « patrimoine Franquin » ???

<http://www.dupuis.com>

Entretien du 25/10/10

Tanguy Habrand

Les Impressions Nouvelles

Actuellement, les Impressions Nouvelles sont dans les starting blocks concernant la numérisation mais... en attente de la position prise (à prendre) par leur diffuseur/distributeur en France : Harmonia Mundi qui à relativement court terme, devrait rejoindre la plate-forme Eden Livres.

La réflexion avance et il s'agit pour eux de se retrouver sur un **portail français s'appuyant sur le réseau des libraires**.

(pas question de reproduire les erreurs du Réseau Libri : replié sur un trop petit territoire et « zappant » la librairie)

L'idée serait alors de commercialiser en parallèle la version papier et la version numérique des ouvrages.

Et peut-être aussi de diffuser uniquement sous format numérique des projets intéressants mais dont le potentiel de diffusion ne permet d'envisager « raisonnablement » un tirage papier.

Pas de « livre enrichi » ni « ouverture multimédia » en ce qui concerne leur catalogue mais des versions du texte adapté aux différents supports de lecture...

A noter que leur catalogue comprend des titres très différents et qu'une autre forme de version numérique devra sans doute être développée pour les Bd...

En ce qui concerne, les archives, TH estime qu'1/3 environ de leur catalogue devrait idéalement être numérisé : essentiellement des essais en sciences humaines.

Et c'est clairement là qu'une aide de la CF devrait être envisagée :

- ▶ ils n'ont pas d'archives numériques (ou pas systématiquement en tous cas) de leurs titres : il faudra donc repartir de la version « papier » dans la plupart des cas
- ▶ ils n'ont pas les moyens (humains et techniques) de procéder à cette numérisation (scans + enrichissement/indexation)

C'est donc bien une **aide à la production de leurs archives numériques** que TH estimerait pertinente.

(Sachant que la question des choix et des priorités se posera nécessairement, il préconise un quota de titres à numériser dans une shortlist d'éditeurs dont le catalogue est repéré comme « intéressant »...)

En tous cas, ni portail de vente en ligne des éditeurs de la CF ni...

NB : l'enjeu particulier pour la poésie et l'intérêt de voir les éditeurs du secteur désormais regroupés sous la bannière d'Espace Poésie et représentés à l'ADEB.

<http://www.lesimpressionsnouvelles.com/>

Entretien du 27.09.10

Thierry Leroy

Indications/Espace Poésie

Des besoins et des priorités tantôt convergents tantôt divergents en fonction des deux axes de travail :

1. Indications

(Organisation de Jeunesse, ancienne appellation : Jeunesse Présente)

objectif : développer le goût de la littérature (et + si affinités) et de la critique auprès des jeunes (< 35 ans) en CF.

Outils :

- revue Indications

+ mise en ligne des articles (sauf les dossiers)

- ▶ prix Indications des jeunes critiques
- ▶ travail auprès des publics jeunes via l'article 27
- ▶ contact avec les enseignants par mail essentiellement

Ouverture vers d'autres secteurs culturels en fonction des projets :

- ▶ théâtre (primaire)
- ▶ cinéma (maternelle, programmation de l'Arenberg)

Le site s'est progressivement enrichi (et indirectement, alourdi) ; il doit aujourd'hui être repensé de manière notamment à ouvrir un véritable espace d'échanges.

2. Espace Poésie

Association actuellement en profonde mutation et qui devrait rapidement

- ▶ s'appeler Espace Création (ce qui comme son nom le laisse supposer, élargira son champs d'action !)
- ▶ devenir la section littéraire de l'ADEB et y représentant 30 à 60 éditeurs parmi lesquels : Aden, Impressions Nouvelles, Maëstrom, Luce Wilquin, La Muette, etc. (reprise du rôle qu'a pu jouer/vouloir jouer Edilib à une époque)

Espace Création (dont le site intégrera également celui de Indications) développera un nouveau site « coupole » de ses membres affiliés et renverra vers le site de ceux-ci lorsqu'il en ont un, vers un espace dédié lorsque ce n'est pas le cas ; dans la même optique, l'association assurera par défaut la diffusion de ses éditeurs membres (via la Caravelle en Belgique et peut-être via le centre Wallonie-Bruxelles à Paris pour la France mais là, les négociations sont encore loin d'être abouties).

Ce site proposera également de la vente en ligne

- ▶ vers les libraires
- ▶ vers les bibliothèques
- ▶ vers les particuliers (dans la mesure où aucune librairie proche ne diffuse les ouvrages concernés)

Concernant la numérisation de la chaîne du livre en CF :

- ▶ certains éditeurs sont déjà orientés « production de livres numériques » et/ou mise en ligne de leurs archives (cfr Gilles Martin, Aden)
- ▶ ou publient dès à présent des textes littéraires dans leur version intégrale accessibles via Internet (cfr le FRAM à Liège)
- ▶ d'autres éditeurs (les Midis de la Poésie) par exemple disposent d'un fonds remarquable qu'il serait intéressant de numériser pour le rendre à nouveau accessible et disponible

mais : le principal écueil pour les éditeurs c'est le **manque d'effectifs et de moyens pour réaliser une telle tâche !** (appel du pied clair à la CF à ce niveau donc...)

Le travail de « mise à l'entrepôt » n'est concevable que s'il a été précédé d'un travail de catalogage ; ces catalogues (incluant les métadonnées des ouvrages concernés) pourraient ensuite être mis en ligne et n'être numérisés qu'à la demande.

Il faudra également veiller à ne garder dans les catalogues que les œuvres présentant encore un intérêt culturel réel (critères, priorités ???)

Par ailleurs l'idée d'un **portail commun à l'ensemble des acteurs culturels de la CF** lui paraît séduisante pour autant qu'il soit développé de manière cohérente et intégrant les différentes initiatives existantes (pas de réencodage ni de doublons mais des liens...). Il manque au secteur un espace de visibilité commun et réactif, quotidiennement (ou très régulièrement) mis à jour, ce que ne permet pas le seul outil répondant actuellement à cette fonction : les Carnets et les Instants en raison notamment de sa périodicité bimestrielle (assez pénalisante pour l'agenda en particulier). Ce portail devrait a priori être orienté plutôt activités et développements que « patrimoine »...

Ne pas négliger les « bons procédés » qui permettent d'avancer même avec de « petits moyens » : échanges, partenariats, mutualisation des ressources, liens....

À voir également sur le sujet : Tanguy Habrand (et Benoît Peeters), Gilles Martin

www.indications.be

www.espacepoesie.be

Entretien du 27/10/10

Bernard Gérard, Georges Hoyos, Simon Casterman

ADEB

(2)

Rappel de quelques positions de principe de l'ADEB par Bernard Gérard :

- ▶ 2005, Etats Généraux de la Culture (demande de soutien à l'évolution du secteur vers le numérique)
- ▶ 2009, memorandum aux politiques (juste rémunération des acteurs de la chaîne du livre)

L'ADEB tient à rappeler **quelques principes** auxquels toute proposition en matière de numérisation devrait être attentive :

- ▶ L'éditeur est le gestionnaire de l'univers d'un auteur ; **droits « papier » et droits « numériques » doivent être gérés de façon cohérente et donc détenus par l'éditeur**, garant de leur meilleure exploitation ; c'est dans cette optique que chez Casterman par exemple, les droits numériques sont désormais considérés comme des droits principaux dans les contrats. Et, toujours chez Casterman, rémunérés à la même hauteur (mais sur un pv inférieur pour le numérique). /SC
- ▶ Ce n'est pas aux pouvoirs publics mais bien à la profession qu'il revient de gérer son évolution, de faire des **choix de priorités en matière de numérisation** et, à ce titre, il est important de prévoir que toute forme de subside soit liée à un investissement réel, une réflexion commerciale, un projet cohérent par rapport au marché de l'éditeur, sans aucune discrimination des secteurs éditoriaux concernés (voir par exemple les modalités mises en place par le CNL et une subside à 50/50)/ GH
- ▶ Les exploitations nouvelles engendrées par le développement du numérique doivent se faire en **partenariat avec les libraires**. / SC

La **question du prix et des droits** est bien évidemment également une question sensible :

- derrière un livre numérique il y a du travail, de la recherche, des investissements (y compris en termes de marketing, relations publiques, buzz...), même lorsque l'on parle de livre homothétiques (actuellement sauf pour les éditeurs scolaires/universitaires, c'est bien essentiellement de ceux-là que l'on parle...). Ce travail doit être justement rétribué et valorisé. Des propositions telles que celle que la SABAM (à quel titre ? avec quelles intentions,) par le biais d'Appsolution propose en direct aux auteurs apparaissent dès lors pour le moins comme « douteuses » (30% de rémunération aux auteurs mais pour quel

produit ? avec quel travail éditorial ? dont la promotion est assurée comment ?) / SC

- ▶ il est important que le travail de l'éditeur soit reconnu ; il ne peut en aucun être court-circuité par les pouvoirs publics. Admettons par exemple que la CF estime que le travail d'un de ses auteurs a une incontestable valeur patrimoniale et mérite d'être numérisé : cela devrait se faire en bonne entente avec son éditeur qui serait l'interlocuteur privilégié pour toute exploitation qui pourrait être faite de cette numérisation en accord avec lui. / SC
- ▶ la rémunération des auteurs doit être appréciée au cas par cas ; chez De Boeck par exemple, en fonction du travail qui leur est demandé pour une exploitation numérique de leur travail, il arrive tantôt que les droits soient augmentés (parce que l'auteur doit fournir un travail plus important, enrichir son texte de base, fournir des liens, etc.) ou diminué (parce que l'accès à une documentation numérisée lui aura facilité le travail...)

Une forme de compétition entre **initiatives privées et publiques** a toujours existé (entre les documents produits par le Ministère de la Justice et les éditeurs juridiques, entre l'information émanant des Universités et celle qui est éditée par les éditeurs scientifiques et universitaires, etc.). Il s'agit donc aujourd'hui, en matière de numérisation, de reconnaître les compétences respectives des différents acteurs, de favoriser les partenariats, d'inciter à la collaboration ! / GH

Par exemple : en déterminant en lien avec la profession les axes prioritaires de numérisation du patrimoine par **le Pep's** en fonction notamment de leur exploitation possible – cfr l'idée d'une « campagne Maeterlinck » regroupant les archives iconographiques, éditoriales, manuscrites, les recherches, exploitations théâtrales, critiques, etc. autour de l'auteur, créant ainsi une « banque de données » nouvelle dans laquelle des éditeurs (ou d'autres « producteurs culturels ») pourront inscrire des projets. Mais **ce seront bien les professionnels du secteur qui seront les opérateurs de la phase « exploitation » du programme** ! Le Pep's pourrait par ailleurs également relever dans le fonds des éditeurs des documents patrimoniaux à préserver. / GH

Quel pourrait encore être le **rôle de la CF** en matière de numérisation ?

- ▶ mettre en place des **incitants** (notamment sur le plan fiscal) pour que recherche et développement se localisent en CF. /SC
- ▶ **aide à la numérisation** et donc à la restructuration des ouvrages produits par les éditeurs qui leur permette d'archiver aujourd'hui leur travail en fonction des possibles exploitations de demain. /GH
- ▶ mise en place d'un système qui à l'instar de ce qui se passe avec Copiebel/Reprobel rémunère justement les éditeurs des **exploitations numériques** qui sont faites de leurs productions. On constate en effet actuellement un certain glissement de la photocopie vers le scan et le téléchargement des documents. /BG
- ▶ participation commune de la profession à un système tel que celui mis en place par la BAF (Belgian antiprivacy federation) en matière **de lutte contre le piratage et protection sur Internet** (veille et recherche). /BG

(2)

Complément à l'entretien du 27/10/2010

De : Bernard Gerard**Envoyé :** jeudi 28 octobre 2010 15:56**À :** Clotilde Guislain**Cc :** Jean Vandeveld; Georges.Hoyos@deboeck.be; 'CASTERMAN Simon'**Objet :** position de l'ADEB sur la création d'une plateforme numérique pour la littérature par la CFWB**Chère Clotilde,**

Comme demandé hier, je te rappelle les grands principes défendus au sein de l'ADEB en matière d'aide à la numérisation par les pouvoirs publics. Tu peux ordonner à ta guise les éléments de ce rapide texte (un peu plic-ploc) rédigé entre des réunions afin que tu en disposes au plus tôt. Merci pour ta visite d'hier et je reste à ta disposition si tu le souhaites. Tout d'abord, l'ADEB a requis de nombreuses fois cette aide (dès les Etats généraux de la culture en 2005 comme en attestent ses diverses interventions). L'ADEB considère que les PP ne doivent pas se substituer aux professionnels. Ainsi, dans le cas présent qui nous occupe, l'ADEB est en faveur du développement d'un partenariat entre éditeurs privés et PP qui responsabilise les deux entités. Il n'est pas recommandable que la CF prenne à sa charge la numérisation de l'entièreté du catalogue d'un éditeur.

Un partage des coûts 50/50 nous semble équilibré. Par ailleurs, pour l'ADEB aucun secteur ne doit être privilégié par rapport à un autre (pour rappel l'édition belge francophone présente un profil très différent de l'édition en France ou même en Flandres et doit donc être partie prenante (par le biais de ses représentants : ADEB/ Copiebel/ [Conseil du livre](#)) pour toute décision politique touchant à son fonctionnement ou à celui de son marché); chacun de ceux-ci pouvant faire appel à ce fonds qui devrait être constitué et géré par des personnes disposant de connaissances techniques et financières approfondies dans le domaine de la numérisation du livre (et du livre en général) et garantissant de leur indépendance afin d'assurer à chacun des impétrants un traitement équivalent à leur demande. Des premières données statistiques 2009, il appert que si le CA global reste stable, ce sont nos deux grandes catégories éditoriales historiques (BD et sciences humaines) qui accusent le plus le coup (diminution de qqes millions de leur CA sur le marché intérieur de la CF). Donc chacun souffre **et sur son propre marché!**

Par ailleurs, comme en matière de prix du livre, la politique commerciale numérique doit relever de chaque éditeur (qui connaît le mieux le marché pour les niches qu'il exploite et les coûts souvent nouveaux de l'exploitation numérique de ses œuvres) de même que la gestion du contrat d'édition. A ce titre, je te rappelle que l'ADEB mène un travail de fond en matière de révision/ adaptation de ses contrats types et de son code de déontologie avec les membres de sa commission juridique (dont le juriste de la VUV et ad. [délégué de Ruit](#) : Kurt Van Damme) tandis que des dossiers comme l'Open Acces ou le décret Marcourt sont suivis, en premier ressort, par la section des éditeurs scientifiques et de référence **et la section scolaire** dont les éditeurs sont le plus touchés dans l'exploitation de leurs ouvrages par ces dossiers. Enfin, le Conseil d'administration de Copiebel suit par le biais des travaux menés tant au sein de Reprobel que d'autres organismes ou plateformes (coalition ISP créée par la BAF (Belgian Antipiracy Federation) tous les problèmes liés à la gestion des droits dont numériques mais aussi à ceux relevant de la gestion collective et

des exceptions au droit exclusif en matière d'enseignement numérique ou de copie privée. L'ADEB et Copiebel soutenus à 100% par leur membres ou ayants droit lors de leur AG respective privilégient toujours, **en matière de numérique**, le droit exclusif de l'éditeur à la gestion collective. Les deux organismes défendent donc l'accord préalable de l'éditeur à tout acte de numérisation et le dédommagement équitable des ayants droit (éditeurs-auteurs). Une commission « édition numérique » est en voie de reconstitution à l'ADEB qui rassemblera les compétences du secteur tout en regroupant les spécialistes des commissions, sections et autre « Copiebel » déjà évoqué. Elle devra entre autres et tout en s'inspirant des travaux menés à l'étranger (au sein de la FEE (féd. des edit. européens), de l'UIE, de l'IFFRO, de STM, etc....), **redéfinir collectivement certaines notions de base en matière contractuelle tels que entre autres le « court extrait » et en matière commerciale (grandes lignes) tout en partageant sa réflexion sur le nouvel ordre économique de la chaîne du livre numérique en concertation avec l'interprofession** (voir les rapports annuels d'activités de l'ADEB)
Inutile de préciser que toutes ces instances travaillent transversalement au sein de l'ADEB....

En matière de création par la CF d'une plateforme numérique, l'ADEB rappelle que dans son mémorandum aux politiques qui a été largement diffusé début septembre 2010, elle demande aux PP concernés de favoriser la mise à disposition des ouvrages des éditeurs de Communauté française sur des plates formes numériques **en mutualisant les efforts existants et en faisant appel à l'expertise des acteurs déjà actifs en Communauté française**

Sur les neuf axes principaux de son memo, l'ADEB en compte 6 touchant à l'édition numérique regrettant

- dans le décret sur la démocratisation de l'enseignement supérieur voté le 13 juillet 2010 par le Parlement de la Communauté française établissant « la mise à disposition, au moins de manière électronique, de l'ensemble des supports de cours obligatoires pour l'étudiant », **l'absence de requête**, en application de la loi sur les droits d'auteurs et les droits voisins du 30 juin 1994 et du 22 mai 2005, de **l'accord préalable et d'une compensation équitable des éditeurs** ;
- en matière de droit d'auteur, ses développements et aspects la toujours **non-publication des dispositions pratiques nécessaires à la bonne application de la loi du 22 mai 2005** visant à l'établissement de rémunérations équitables pour les ayants droit (éditeurs et auteurs) préjudiciés et ce en concertation avec les instances représentatives des ayants droit dont REPROBEL et ne permettant toujours pas à ce jour nonobstant les dispositions légales une juste rétribution des ayants droit **en matière d'exception numérique enseignement et de copie privée** ;
- l'absence de suivi dans l'établissement d'un **Tax Incentive** dans le secteur de l'édition dont numérique;

- la non implémentation dans la loi belge, en matière de TVA de l'extension du taux réduit dont bénéficie (comme dans tous les Etats membres) le livre papier (6%, en Belgique) aux formes audio et numérique d'un même livre; en application de l'accord européen sur la TVA réduite (Ecofin du 10 mars 2009) qui autorise les Etats membres qui le souhaitent à appliquer des taux de TVA inférieurs entre autres sur « les livres sur tout support physique".
- .
- Ou appelant l'attention sur la lutte contre la piraterie des œuvres sur Internet en aidant à la souscription par l'ADEB d'un abonnement global pour ses membres auprès de la BAF (Belgian Antipiracy Federation), assurant ainsi une protection professionnelle des œuvres sur Internet dans le respect de toutes les parties et de la propriété intellectuelle sans pour autant priver les internautes d'un accès de base à ce média. L'ADEB, avec la BAF s'est déclarée en son temps en faveur de la proposition de loi « Monfils » qui représente à ce jour l'alternative legistique la plus adéquate par la majorité de détenteurs de droits face à la piraterie des œuvres sur Internet. Dans le souci de préserver la créativité en Europe, l'ADEB en étroite collaboration avec la fédération des Editeurs Européens (FEE) à fait appel auprès du monde politique belge pour soutenir le Rapport Gallo, récemment voté au Parlement européen.

Ces dossiers primordiaux relevant de divers niveaux politiques décisionnels (Communautés, Régions, Fédéral), l'ADEB appelle une nouvelle fois ceux-ci à la concertation - et à l'établissement d'un guichet unique - auquel la profession pourrait faire appel pour éviter tout enlèvement administratif.

3. 2. Les libraires

Entretien du 14/10/10

Alexis Chaperon

Librairie Filigranes

Aujourd'hui la libraire vend

- ▶ des contenus numériques
- ▶ des readers

Demain (2011), elle disposera également d'un site (propre) de vente en ligne.

L'importance de la librairie lui permet **d'investir aujourd'hui dans la librairie de demain...** Mais il s'agit bien à l'heure actuelle d'un investissement : le public est très demandeur d'informations, d'initiation mais le In ne représente encore aucun chiffre d'affaire significatif.

AC est toutefois convaincu que « le basculement est proche » : démocratisation des tablettes de lecture (plusieurs modèles prometteurs attendus dans les prochaines semaines), engouement et demande du public, offre commerciale centralisée sur une plateforme commune... Tout pourrait s'accélérer très rapidement (cfr l'évolution récente des gsm).

Si les libraires ne jouent pas à fond aujourd'hui leur rôle de prescripteurs dans ce domaine, ce sont « d'autres opérateurs » qui demain occuperont le terrain : opérateurs de téléphonie, fournisseurs d'accès Internet, Amazon, Google, Apple et consort !

Trop de confrères ne réalisent pas que s'ils ne prennent pas aujourd'hui le tournant, demain ils sont morts !

Difficile aujourd'hui d'imaginer les « contenus numériques » (AC ne les appelle pas « livres ») de demain...

L'évolution de la presse magazine en donne toutefois déjà une idée : géolocalisation, musique, vidéo, liens...

Pour les éditeurs (même raisonnement que pour les libraires, cfr supra), il est donc urgent d'investir dans de **nouveaux concepts** et de ne pas se contenter du « livre numérique homothétique ».

Actuellement les **freins au développement de la vente de ln** sont :

- ▶ la coexistence de 3 plateformes de vente
- ▶ le prix de vente trop élevé des ln (il faut un pv au moins 30 à 40% inférieur à celui de la version papier du livre)
- ▶ l'accessibilité des tablettes de lecture

Le **site de vente en ligne de Filigranes** vise essentiellement la « zone de chalandise naturelle » de la librairie dans un lien renforcé avec ses clients (grâce notamment aux réseaux sociaux et à une version adaptée à Filigranes de Babelio actuellement en préparation). Il s'étendra théoriquement à l'ensemble de la francophonie mais en sachant que la France sera vraisemblablement peu touchée en raison du nombre d'acteurs en place/et ou à venir sur le secteur.

AC, contrairement à certains de ses confrères considère que **le prix du livre en Belgique n'est pas forcément un handicap pour la librairie belge en ligne.**

Le prix du livre n'est pas imposé en Belgique : aux libraires belges donc de faire une offre attractive pour leurs clients... (et, on verra comment réagissent les éditeurs français...)

Selon lui : la proposition de 1001libraires.com est intéressante (sauf éventuellement pour de petits libraires à qui cela permet d'exister fictivement sur le marché de la vente en ligne mais avec une rentabilité dérisoire !).

Quel est le rôle de la CF dans cette mutation ?

- ▶ **en matière de formation** : aider les libraires à cette mutation radicale ; il s'agit ni plus ni moins que de les aider à « réinventer leur métier » (comme les bibliothécaires d'ailleurs ...)
- ▶ **en matière de création** : soutenir l'innovation...

Pas de « plan global » ni de « portail Communauté française » mais un soutien aux initiatives donc...

www.filigranes.be

Entretien 14/09/10

Patrick De Munck

Librairie D Livre (Dinant)

P D M est un « nouveau libraire » (3 ans) .

Il estime **indispensable de se positionner sur le livre numérique, au risque de voir le métier disparaître...**

<http://www.dlivre.com/>

Voir son site dans lequel il propose déjà la **vente en ligne de livres numériques**

Il ne croit pas du tout aux bornes en magasin pour la diffusion des In mais par contre à terme à **l'impression à la demande** des ouvrages (lorsque le matériel d'impression sera au point à des prix compétitifs pour le libraire et le client).

Membre de l'association des libraires francophones de Belgique, de A lire et de la Banque du livre.

Sceptique sur les formes de mutualisation des outils entre libraires, ceux-ci étant avant tout des concurrents (encore plus pour la vente en ligne et le In !)...

Problèmes actuels dans la diffusion du In :

- ▶ complexité et confusion des réseaux de diffusion/distribution : le secteur est en mutation permanente et l'enjeu pour les libraires sera de négocier l'accès et les conditions de commercialisation auprès des plateformes de stockage (Eden, Numilog, Editis) et des e-distributeurs (e-pagine et Numilog) + Dilicom (banque du livre)
Actuellement, le client doit effectuer ses recherches dans 2 catalogues pour trouver l'ouvrage qui l'intéresse...
- ▶ concurrence des réseaux de vente directe (Apple bookstore) et d'Amazon

enjeux actuels pour les libraires belges :

- ▶ le taux de tva France/Belgique
- ▶ le projet de loi sur le prix du In (et la définition légale de celui-ci) en France

Les contrats de mandat que les libraires doivent actuellement signer avec les différents éditeurs (pour permettre à ceux-ci de déterminer le prix de vente effectif du livre) seront-ils maintenus pour les libraires « étrangers » ?

Que se passera-t-il avec la différence des taux de tva ?

Voir à ce sujet ce qui s'est récemment passé avec les livres audio : la tva est passée en France à 5,5% alors qu'elle est toujours à 21% en Belgique. Conclusion, les livres audio

sont pratiquement « invendables » en Belgique puisque le libraire les achète au pv public français – 5,5% de tva et qu'il doit les vendre au prix de vente hors tva + 21%... De facto, son pv est donc supérieur de 15,5% à celui de n'importe quel libraire (en ligne) français !

Pour rappel et dans le même ordre d'idées, le maintien de la table sur les ouvrages commercialisés en Belgique met de fait les libraires belges en ligne « hors jeu » !

À savoir : la marge libraire sur le ln est de 15/16% ; si vente par 1001libraires.com, cette marge se réduit à 6% (le libraire n'est plus considéré que comme un intermédiaire de vente)

Impossible pour le libraire de faire comme si Amazon ou Apple (et demain Google) n'existaient pas mais dès lors nécessité pour lui de renforcer l'aspect « service de proximité / référent »
(si le libraire fait bien son boulot, le client repérera éventuellement le titre qui l'intéresse sur Amazon et le commandera chez son libraire)

D livre a également pris l'option de **commercialiser une tablette de lecture** qu'il a repérée comme étant le « maître achat » du marché : enTourage EDGE (double fonction : reader d'un côté et notebook multimédia de l'autre).

Ln et livre scolaire ?

La question de la place du libraire se pose particulièrement dans ce secteur...
Les éditeurs traiteront-ils leurs nouveaux produits numériques en direct avec les écoles et/ou continueront-ils à intégrer le libraire dans le circuit de diffusion (et comment ?)

Le marché du ln aujourd'hui :

Le CA est encore totalement marginal et insignifiant ; ce sont les romans et en particuliers les policiers et les « romans de gare » qui se lisent le plus sur les liseuses.

Rôle de la CF ?

- ▶ poursuivre le soutien à l'informatisation des librairies
- ▶ lobbying sur les enjeux économiques pour le secteur en CF (tva et table)

Voir également ce que fait la librairie Dialogues à Brest :
<http://www.librairiedialogues.fr/>

En annexe :

- compte-rendu réunion A lire concernant le prix unique du livre numérique + projet de loi au Sénat français annoté par la réunion

[http:// www.dlivre.com](http://www.dlivre.com)

Philippe Lemahieu

Librairie Pax (Liège)

Globalement ulcéré par l'évolution du « milieu éditorial » et particulièrement fâché avec

- ▶ Hachette qui a privilégié un accord commercial avec Apple et l'Ipod au détriment des libraires (sans lesquels la version papier n'aurait pas été connue et donc la version numérique ne serait pas demandée !)
- ▶ La « chaîne du livre en Belgique » où paradoxalement les principaux concurrents des libraires sont... leurs fournisseurs :
- ▶ De Boeck, Bruylant et d'autres, vendent en direct dans les universités (ou les écoles) en proposant des remises qu'il est impossible aux libraires de pratiquer
- ▶ Dilibel et Interforum manipulent l'usage de la tablette dans leur seul intérêt
- ▶ La Communauté française a mis en place un « label de qualité » aux critères peu exigeants et largement fluctuants « à la tête du client » (et qui in fine ressemble à s'y méprendre à la liste des librairies de 1^{er} niveau) mais dont on ne peut pas « ne pas être » au risque de se voir exclu de certaines formes d'aide, accès aux marchés publics etc. mais par ailleurs, la CF n'a jamais été capable d'agir de façon efficace sur le prix du livre (**tablette + prix unique du livre**) ce qui est en réalité le seul enjeu important pour les libraires s'ils veulent rester « dans la course » par rapport à leurs collègues français !
- ▶ L'ADEB reflète les intérêts contradictoires de ses membres et ne prend aucune position novatrice

Néanmoins et pour ne pas sombrer dans un défaitisme de mauvais aloi, il a pris des parts dans l'initiative **1001libraires.com**

- ▶ pour contrer les sites de ventes en ligne (amazon, alpage, etc.) par une proposition alternative et pas directement concurrente
- ▶ parce que « 1001 libraires », c'est quand même formidable et que le défi d'apporter une alternative « libraires » à la vente en ligne vaut la peine d'être relevé avec « professionnalisme » (80 000 références en ligne)!
- ▶ parce que le système enverra l'acheteur internaute vers le libraire proche et son site et que mieux vaut dès lors être le libraire vers lequel on dirigera le client !

Mais : si les prix de vente en Belgique n'étaient pas alignés sur les prix France, tout cela n'aurait aucun sens !!!!

A son avis, le concept actuel de la librairie de proximité ne se justifierait plus du tout dans une hypothèse où le livre numérique prendrait le pas sur le livre papier...

(quelle serait par ailleurs la contrepartie « service » que fournirait le libraire en cas d'achat d'un livre numérique ? pour les livres papier, il a un lieu physique aménagé avec du personnel qualifié à disposition, il réceptionne, commande, choisit mais pour le livre numérique il ne serait au mieux qu'un intermédiaire « obligé »...)

Entretien du 11/10/10

Raphaël Bonaert

Librairie du Midi + Banque du Livre

Vastes questions... à sérier donc !

1. **la numérisation de la chaîne du livre : c'est pas nouveau !**

Certains secteurs ont depuis longtemps opéré leur mutation, sans soutien de la CF et... en ignorant les libraires ! cfr à cet égard le secteur de l'édition juridique

2. un des principaux obstacles à affronter c'est la croyance héritée du « sur Internet, tout est gratuit » en la **faible valeur perçue par le consommateur du ln !**

A cet égard, la CF aurait un rôle d'éducation et de sensibilisation à mener sur la valeur du ln (une campagne du type de celles qui ont été menées contre le « photocopillage »).

Pour rendre le ln accessible à son lecteur final, des concepteurs, des informaticiens, des auteurs, des éditeurs, des libraires ont fourni un travail ; ce travail a un prix !

3. Et puisque l'on parle « prix », RB souscrit entièrement aux considérations de ces collègues concernant **l'enjeu du « prix du livre » Belgique/France dans ce dossier !**

Il l'argumente toutefois peut-être un peu différemment : lorsque la France se permet de maltraiter les Roms sur son territoire, il y a une commissaire européenne, des associations humanitaires pour pousser (à juste titre) une super gueulante !

Quand il y a en Europe et contrairement aux réglementations en vigueur des distorsions de prix comme c'est le cas pour le livre : tout le monde s'en fout ! Et pourtant l'enjeu est de taille : pour le consommateur, pour le libraire, pour les éditeurs...

Et les choses ne semblent pas prêt de s'arranger : quand en septembre Interforum, en pleine rentrée des classes et universitaire, « convoque » les libraires, c'est pour les assurer qu'il sera tenu compte de leur rôle dans la commercialisation du livre numérique mais c'est surtout pour ne rien dire sur la question du prix et maintenir le statu quo indéfendable de la « tabelle » : rien d'écrit, rien de concret... mais en attendant, rien ne bouge !

Dans ce dossier, la seule intervention possible de la Banque du Livre est de rendre transparents les « mark ups » pratiqués par les distributeurs en renseignant le « prix belge » et le « prix français » ! Pour le reste, la Banque ne fait que transcrire les informations que lui fournit Dilicom.

4. En matière de **livre scolaire**, la CF a pris conscience depuis quelques années de l'importance de **« supports certifiés »** (par rapport aux compilations photocopées et autres...). La même démarche doit être entreprise par rapport au livre numérique qui dans ce secteur va vraisemblablement évoluer très vite.

Un manuel scolaire est traditionnellement complété par un cahier d'exercices et par des corrigés et notes méthodologiques. Aujourd'hui ce 3^{ème} volet est le plus souvent consultable/imprimable via Internet, demain, c'est sans doute le 2^{ème} volet qui le sera aussi (avec des modules à la carte, imprimables dans l'ordre qui convient à l'enseignant et à sa façon d'organiser la matière) ; après-demain, le manuel lui-même ?

Il s'agirait donc ici pour la CF de jouer son rôle : en valorisant les supports certifiés et en favorisant des **projets pédagogique-éditoriaux cohérents qui associent le libraire** (voir par exemple site pédagogique et d'e-learning du Sacré-Cœur de Linthout mis en place avec l'aide de la librairie et renvoyant vers « les bons outils » par rapport au projet de l'école !)

5. **Demain, seul celui qui mettra en ligne une valeur ajoutée sera rémunéré dans « la chaîne du livre » !** Inutile donc de vouloir « à tout prix » perpétuer les schémas anciens : les métiers (et celui de libraire en particulier) vont se transformer !

RB voit ainsi le rôle du libraire du futur se situer davantage du côté des clients institutionnels, des écoles, des structures de formation que du particulier (qui fera tout seul son petit marché sur Internet pour alimenter sa tablette de lecture !)

En matière de littérature et de loisirs par contre, ce sera davantage le lien avec le client, l'image du libraire comme prescripteur qui le fera encore exister.

La CF peut là poursuivre le travail entamé avec la labellisation des librairies en matière d'image de marque des librairies et de formation des libraires.

Dans d'autres secteurs encore, comme le tourisme, c'est à l'évidence le facteur de la géolocalisation et de la personnalisation de l'information qui prendra le pas et là, on voit mal comment le libraire continuera à être « acteur » (à moins que ... comme « organisateur de contenus » ?)

Il ne faut donc clairement pas reproduire les modèles du passé mais chercher à rémunérer les intervenants qui amènent une réelle plus-value !

6. Pour l'anecdote : comment établir la matérialisation de certaines étapes dans la chaîne du livre numérique ?

RB a par exemple été obligé de graver les ouvrages fournis dans le cadre d'un appel d'offre public portant sur la fourniture de In pour établir sa prestation !

(en fait, il avait sélectionné les ouvrages et transmis des codes d'accès mais ceux-ci ne pouvaient pas être transmis à l'administration: il a donc fallu graver un exemplaire de tous les titres fournis pour qu'il en reste une trace matérielle !)

<http://www.librairiedumidi.be>

Entretien du 22/09/10

Régis Delcourt

Librairie Point Virgule (Namur)

RD est également Président du SLF.

Pas personnellement engagé sur le territoire du livre numérique mais

- ▶ **veille attentive** sur le sujet
- ▶ **conscience des mutations** que son développement entraînera nécessairement sur le secteur de la librairie

RD appartient à un groupement professionnel « Initiales » (2 librairies affiliées en CF) par lequel il est informé d'initiatives intéressantes qui se développent en France

- ▶ Jérôme Der, Atout Livres (Paris)
- ▶ Librest.fr : service commun aux libraires de l'est parisien qui garantit entre autres une livraison en 3h à vélo dans Paris

RD est par ailleurs convaincu du fait qu'il est important de prendre dès maintenant le « train du numérique » même s'il constate que **la priorité actuelle des libraires est davantage au niveau de leur visibilité sur Internet.**

Peut-être comme cela avait été envisagé, via un site commun des libraires labellisés par la CF ?

Il est par ailleurs convaincu que ce qui demain encore (et quel que soit le développement du numérique) fera **la force du libraire est le « service » qu'il fournit à sa clientèle** et les animations-rencontres qu'il propose dans sa librairie.

Peut-être la **formation** des libraires pourrait-elle être renforcée dans ce domaine (avec l'appui de la CF ?)

Si l'on évoque la question de la vente en ligne des livres, impossible de ne pas évoquer la question de **la nécessaire suppression de la « tablette »** pour aligner le prix de vente des livres en France et en Belgique (si ce n'est pas rapidement fait, les acheteurs/internautes auront vite compris que les adresses localisées en Belgique présentent des prix majorés par rapport à leurs collègues français !)

Même si Numilog avait un instant imaginé imposer des tarifs différents à l'internaute belge et à l'internaute français !

Impossible aussi de ne pas constater **les évolutions rapides dans certains secteurs** et en particulier le fait que de nombreux « classiques » (libres de droits) sont mis à disposition gratuitement sur Internet et que l'on peut donc raisonnablement imaginer qu'avec la démocratisation des tablettes de lecture (et leur usage par les étudiants), ces ouvrages qui

constituent un « fond de commerce » important des libraires risquent fort de disparaître de leurs rayons...

Dans le domaine du scolaire également les mutations sont rapides et l'offre des éditeurs passe de moins en moins souvent par la librairie !

Le libraire de demain verra nécessairement son métier évoluer et même s'il est aujourd'hui difficile de prédire comment, il faut s'y préparer (en termes de formation et d'information notamment) :

- ▶ la librairie évoluera-t-elle comme aux USA vers une vente des livres neufs et des livres usagés sous la même enseigne et vers une spécialisation des points de vente ?
- ▶ les clients feront-ils bientôt leurs choix de lecture sur des bornes interactives ?
- ▶ ou ???

C'est important d'avoir l'occasion de se projeter dans le futur sans la pression du quotidien et les récentes initiatives prises par la CF en matière d'information/formation des professionnels du secteur vont dans le bon sens !

<http://www.librairiepointvirgule.be>

3. Les auteurs

Entretien du 25/10/10

Jacques De Decker

JDD est également membre du Comité des sages sur la numérisation (UE), Secrétaire perpétuel de l'Académie de langue et littérature française, journaliste...

On conçoit bien que **la numérisation du patrimoine relève clairement des missions de la Communauté française.**

Reste à déterminer en matière de littérature plus précisément quelles sont les priorités, les critères de sélection (l'objectif de 100 000 pages numérisées annoncé par le Pep's paraît relativement dérisoire !) Il faut aussi éviter les doublons dans la numérisation.

Par contre, **la numérisation de la chaîne du livre relève quant à elle clairement des acteurs de la chaîne du livre** et ne nécessite pas davantage l'intervention des pouvoirs publics qu'en son temps le passage à la photocomposition ou à la mise en page sur ordinateur ! Ceci n'excluant évidemment pas des mécanismes d'aide à l'édition.)

Ce n'est donc pas à une « aide à la numérisation » que la CF doit consacrer ses efforts mais bien à la **défense de certains enjeux fondamentaux** et en particulier :

- a **défense d'un modèle culturel** (porté en Europe essentiellement par la France) s'appuyant sur l'exception culturelle, la propriété intellectuelle, le droit d'auteur. Cela peut paraître une évidence mais ce n'en est pas une et ce modèle est loin d'être universel...
- La mise en place d'une « **riposte à Google** » non pas en tentant de les concurrencer (la numérisation de masse qu'ils ont entreprise n'est pas à refaire ; Ille existe, fait désormais partie qu'on le veuille ou non du paysage culturel) mais en faisant ce que pour des raisons de rentabilité commerciale ils ne feront pas : éaliser un archivage sélectif et hiérarchisé en fonction de « critères autorisés ». Les pouvoirs publics ont là pleinement leur rôle à jouer : ans eux un tel objectif est inatteignable...

Beaucoup d'intervenants (y compris ceux de la chaîne du livre) sont « naturellement conservateurs » : Ils défendent leur territoire, leurs spécificités.

La CF peut jouer un rôle novateur en transcendant ces clivages traditionnels.

On voit se mettre en place certaines pratiques innovantes dont on pourrait s'inspirer :

- ise en ligne de tous les travaux universitaires à Liège
- « modèle SONUMA » pour les archives de la RTBF

Par rapport au calendrier du « comité des sages » :

- 8/10 : earing
- 18/11 : éjeuner avec la Ministre Fadila Laanan à l'occasion du Conseil des Ministres qu'elle préside
- 25/11 : éunion à Paris
- 31/12 : emise du rapport final

il conviendrait de sensibiliser la Ministre à l'enjeu essentiel que constitue la protection de la propriété intellectuelle, quel que soit le support utilisé.
(notamment par le soutien aux sociétés de droits d'auteur).

Il est à noter qu'aujourd'hui les outils informatiques existent pour gérer très finement le droit d'auteurs même dans des applications très morcelées. (Un mot, une phrase, une photo, un dessin, bref, une œuvre, peuvent être repérés plus facilement qu'autrefois et leur utilisation justement créditée à leur auteur...)

Entretien, 07.09.10

Patrick Delperdange

Voir : <http://patrickdelperdange.e-monsite.com>
<http://apparitions.over-blog.com>

En tant qu'auteur, PD part d'un constat simple : **impossible de ne pas s'interroger sur le livre de demain et donc sur le livre numérique...**

Aujourd'hui l'écriture se pense, se vit, se construit de manière différente. Les blogs permettent à un auteur de fidéliser son public, mais aussi de le faire réagir, de tester ses textes. Internet a introduit un véritable lien (que les signatures dans les librairies ou les occasionnelles rencontres ne permettaient pas de la même façon).

Une nouvelle forme d'écriture voit le jour et se traduit par des publications « épisodiques » (comme l'étaient les feuillets d'autrefois) mais la manière de rentabiliser ce travail reste à inventer... (pour le moment, l'intérêt essentiel est de capitaliser les réactions des lecteurs)

Quel sera le schéma économique du livre de demain ?

Les auteurs seront-ils appelés à s'auto-éditer mais dans ce cas, ils auront à apprendre un nouveau métier (dans toutes ses composantes : commercial, marketing, gestion...) et à réinventer la fonction de l'éditeur (miroir, lecture critique, travail, choix...). La chaîne du livre devra (sous peine de permettre « tout et n'importe quoi » : tous les carnets intimes de tout le monde en ligne !!!) maintenir le rôle de l'éditeur : celui qui décide, qui a les moyens de produire...

Le questionnement actuel est pour les auteurs un questionnement « de survie » : il implique une redéfinition du rôle des acteurs... et de la répartition des droits !

De nouvelles formes d'écriture liées aux nouveaux supports émergent : des épisodes courts, des récits qui « ne reviennent pas en arrière »... (cfr par exemple les chapitres de 2 pages dans les polars de Patterson) voir par exemple les histoires publiées par Véronique Girard (ex Je bouquine) sur le site Smartnovel... et qui fédère quelques pointures autour de ce projet d'« édition mobile » (formule par abonnement)
<http://www.smartnovel.com>

Et la CF dans tout ça ?

- rôle de **visibilité** pour les auteurs (individuellement et collectivement)
- rôle de « **médiateur** » dans la redéfinition des conditions financières de production des « livres »

Entretien (express) du 29.09.10

Vincent Engel

Auteur, directeur de collection, professeur à l'UCL, etc.

Pour les auteurs, la question cruciale qui se pose à propos du numérique est la **question des droits** : ceux-ci doivent être négociés différemment que pour l'édition « papier des œuvres » (en gros : droits plus élevés et durée limitée).

En ce qui concerne **le rôle de la CF** : **il est urgent qu'elle ne fasse rien sur le sujet !** ce n'est pas là que le secteur du livre attend son soutien et il faut éviter de reproduire les précédents « à fonds perdus »...

Attendre donc que les standards s'imposent, que le marché fasse le tri...

Aux éditeurs, auteurs, etc. de s'adapter à cette évolution comme ils ont dû le faire face aux précédentes évolutions technologiques...

Une autre question est bien évidemment la numérisation du patrimoine... à concevoir en lien étroit avec les outils mis à disposition de l'enseignement.

Entretien du 13/10/10

Frédéric Young

SACD, SCAM, BELA, Maison des auteurs

(2)

FY rappelle que la proposition actuellement avancée par la Ministre lui semble peu adéquate :

- ▶ pérenniser les documents sources : oui mais le « chapeau CF » (entrepôt numérique) est-il le plus adéquat ?
- ▶ un portail CF ? mais pourquoi « doubler » des initiatives existantes qui ont demandé un travail colossal, ont fait leurs « erreurs de jeunesse », ont évolué avec les demandes et les technologies et... ont été subventionnées par la CF !
 - ◆ (voir portail de la Maison des auteurs – Bela et ses développements possibles)

Par contre FY estime qu'il est effectivement urgent de bouger et estime qu'il ne faut pas aller loin pour trouver des sources d'inspiration : il suffit de voir la politique qui s'est développée en Flandre autour du numérique ! ou celle pratiquée par le CNL en France ?

Quelques principes de base à respecter selon lui :

- ▶ **ne pas fragiliser ce qui existe déjà**
- ▶ **s'appuyer sur les expertises** (Bela, CAIRN, universités et éditions universitaires, AML, KBR, ARROW...)
- ▶ **favoriser la concertation du secteur**

Lorsque l'on parle de « numérisation », il convient de s'intéresser à la question de **l'indexation des données**, sinon le travail ne serait pas complet... et dans ce domaine, la SACD/SCAM/SOFAM a acquis une réelle expertise sur laquelle un projet fédérateur pourrait s'appuyer.

(Ce n'est pas le rôle du Pep's dont la mission est de normaliser les standards et de fournir une aide notamment sous forme de subsides à la numérisation)

À noter : Il est dommage que les données rassemblées à la Banque du livre ne puissent pas en pratique être utilisées à d'autres fins que la diffusion des ouvrages en librairie : elle constitue une source d'informations qu'il serait intéressant de pouvoir exploiter. Un dossier à finaliser avec les bibliothèques et les promoteurs d'ARROW.

Qu'attendre de la CF dans ce dossier ?

- ▶ que la Ministre soit à l'initiative d'une **réelle concertation du secteur** (la mission actuelle en est une 1^{ère} étape, mais il reste beaucoup à faire !)
- ▶ qu'elle soit à l'initiative d'une **modernisation du service des lettres et des bibliothèques publiques**
 - en matière de droits :

si l'on adopte le principe d'une « licence légale » pour les œuvres « out of print », le livre numérique deviendra de facto inexploitable pour les éditeurs ; il conviendrait d'examiner en interprofessionnelle avec les pouvoirs publics les mérites et limites des deux options indiquées au Conseil de la propriété intellectuelle :

la gestion collective obligatoire

ou les **licences collectives négociées** avec « opt out » pour les ayant-droit comme le préconise le conseil de la propriété intellectuelle, sur le modèle scandinave ou comme ce qui se pratique actuellement pour la vidéo en France : les conventions négociées avec le secteur sont applicables à l'ensemble du secteur, à l'image des conventions collectives du droit social belge.

- ▶ les territoires spécifiques de la librairie et des bibliothèques pourraient être repensés (diffusion légèrement différée dans le temps, licence liée au nombre de copies en circulation, principes à réfléchir... et négociier ! Rechercher le consensus est un travail, pour lequel les pouvoirs publics sont naturellement bien placés)
- ▶ La CF devrait par ailleurs repenser ses outils d'aide à l'édition : fonds d'aide à l'édition, aide à la création, etc. en fonction des besoins et de l'évolution du secteur. Il est urgent que de nouvelles formes d'écriture puissent être soutenues et expérimentées, et la création vers de nouveaux supports encouragée...
- ▶ Les nouveaux contrats liés au ln, à l'instar de ce qui se pratique dans l'audio-visuel seront davantage axés sur des « paquets » que sur les œuvres considérées individuellement. La CF peut jouer un rôle moteur dans la **réflexion sur de nouveaux modèles de contrat consensuel**

La Maison des auteurs asbl- SACD/SCAM cherche à **exploiter de façon dynamique et innovante la plateforme BELA** qu'elle a mise en place. En commercialisant directement certaines œuvres (comme elle le fait déjà dans le domaine du théâtre ou des scénarios) en participant à un projet plus large (sur le « modèle CAIRN » avec formules d'abonnement ou...)?

Intérêt de FY à être associé à la réflexion sur un « projet porteur » qui regrouperait opérateurs publics et privés et axé sur le « livre numérique » (entendu dans son acception la plus large) :

- ▶ leviers fiscaux à envisager (tva, principe de la tax shelter...)
- ▶ soutien à l'innovation
- ▶ investissement pour projets novateurs : création de projets pilote, etc.

voir Philippe Reynaert, Wallimage sur ce qui s'est fait en matière de production audiovisuelle...

L'idée d'un « pôle » Wallonie-Bruxelles des industries culturelles, et notamment du livre, avancée au Conseil du livre est à mettre à l'étude très sérieusement.

Ce dossier serait pourquoi pas une bonne occasion de (enfin !) réconcilier la Communauté française avec ses industries culturelles !
(sous peine de voir, là comme ailleurs, la « financiarisation » imposer ses diktats...)

2^{ème} entretien le 02.12.10

- ▶ intérêt de disposer d'une vision chiffrée du secteur et de ses enjeux économiques
- ▶ tenter d'accompagner l'évolution vers le numérique par secteur : bd/jeunesse, scolaire/universitaire, littérature/histoire/sciences humaines, patrimoine/tourisme, etc. Les enjeux ne sont pas les mêmes, les moyens à mettre en œuvre sont également différents.
- ▶ Inventer (c'est le rôle des pouvoirs publics) ce que pourrait être une vision dynamique des bibliothèques de demain, notamment en matière de diffusion alternative
- ▶ S'appuyer sur les standards technologiques mis en place dans les bd gérées par l'ARROW, la BDL, la SCAM...
- ▶ Mettre en place une veille technologique sur le modèle de ce que Titan a fait pour la tv en associant la RTBF, Alcatel, les opérateurs...
- ▶ Développer un projet qui partant d'Espace Nord, puisse ensuite intégrer l'écriture de chorégraphie, les scénarios de films, le théâtre ou... (en s'appuyant notamment sur les collectes réalisées par la SONUMA ou le PEP'S)
- ▶ À rencontrer : Alok Nandi (Scam), Daniel Weeckers (Techno, Be tv), Michèle Legros, Didier Bellens (Belgacom)....

FY rappelle son intérêt à participer à toute initiative fédérative sur le sujet...

www.sacd.be

www.scam.be

www.sofam.be

www.bela.be

4. Les acteurs de la Communauté française

Entretien du 07/09/10

Evelyne Lentzen

Pep's

Rôle du Pep's :

cfr document

Normes et lignes directrices techniques et organisationnelles pour les initiatives de numérisation des patrimoines culturels soutenues par la Communauté française.

Cfr www.numeriques.be

Voir aussi schéma présenté en annexe

Pour rappel :

- la mission du Pep's porte **sur tous les patrimoines de la CF** (audiovisuel, musées, etc.)
- objectifs :
 - **inventaire des ressources**
 - **définition de normes et standards** impliquant l'utilisation pour chaque document d'un n° unique et pérenne et portant à la fois sur la conservation et sur l'exploitation des documents numérisés
- le pep's soutient les institutions dans leur processus de **numérisation et d'interopérabilité**

Concrètement...

- le Pep's fait connaître aux institutions et partenaires concernés sa mission et son rôle
- il participe à des formations
- il prévoit des conditions de financement

En ce qui concerne le livre et la littérature :

- il est important de définir une **année 0** à partir de laquelle une copie XML de la production sera systématiquement réalisée et chaque document clairement identifié par un numéro incluant l'ISBN (xxx ISBN xxxx)

exemple : MAR-AML-4785325914-V5.odt (document d'un musée)
devient pour un éditeur :
ELB-EDB-(13 chiffres du n° ISBN du livre)-Vx.XML

- un **choix** doit ensuite être opéré **sur les titres à numériser** (de façon générale) et à numériser en **priorité** (par exemple : les auteurs de la fin du XIXème siècle)

Cette numérisation a bien évidemment un **coût et en termes d'exploitation**, elle implique

- - le coût de la numérisation proprement dite (passage du pdf imprimeur au doc. XML + métadonnées et/ou scannage + extraction des métadonnées pour les docs plus anciens)
- - le coût de la sécurisation
- - le coût de financement de la bande passante (pour les plateformes de distribution)
-
-
- **En termes de conservation**, les coûts à prendre en compte sont essentiellement :
- - la numérisation dans un format de stockage pérenne (tif) + la transcription des métadonnées aux normes OAIS
- - les coûts de stockage
- - les coûts de maintenance à LT

à noter : il nous semble que pour trouver sa légitimité auprès des acteurs de la chaîne du livre, le Pep's devrait privilégier l'axe accompagnement/formation/aide et recommandations techniques sans perdre de vue que pour les éditeurs le principal obstacle réside souvent dans l'aspect administratif des dossiers (retrouver les auteurs, obtenir les droits numériques, récupérer les fichiers, les organiser en vue de l'édition numérique...).

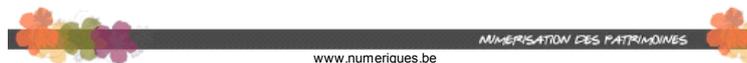
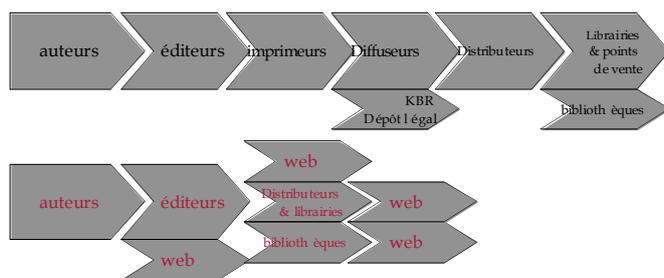
Mise en place d'une procédure simplifiée (aucun jargon technique, uniquement des formulaires « en français »), un logiciel en open access ?

LA NUMÉRISATION DE LA CHAÎNE DU LIVRE LE PATRIMOINE LITTÉRAIRE

CONSTATS & RESPONSABILITÉS PUBLIQUES

Le constat que la numérisation apporte de sérieux bouleversements dans la chaîne du livre n'est plus à faire : fragmentation des offres, raccourcissement et étalement de la chaîne du livre, multiplication des acteurs, entrée de nouveaux acteurs dont le métier de base n'est pas le livre (ex : Google, les sociétés gestionnaires des plates-formes et des activités annexes ...), fragilisation d'acteurs de proximité (librairies, bibliothèques), modification des consommations (surtout dans les jeunes générations) ...

La filière du livre & du livre numérique



Les pouvoirs publics ont une responsabilité particulière face à ces mutations.

En effet, il n'y a pas d'outils neutres dès le moment où ils structurent et organisent le mode de lecture des textes et des images, où ils structurent les modes d'accès et d'organisation de la culture. Les pouvoirs et institutions publiques ont aussi une responsabilité particulière en matière de diversité culturelle.

En raison des réalités différentes de la numérisation des secteurs mais aussi des conditions d'exercice de leur métier des acteurs de la chaîne du livre, il n'y a pas de modèle unique possible ou même souhaitable. C'est plutôt vers une succession d'actions et de soutiens qu'il est préférable de se tourner.

Cette méthode permet de prendre en compte les conditions des marchés tout en gardant à l'esprit que l'équation devant laquelle se trouvent les pouvoirs et institutions publiques se saurait se résoudre à « seulement » s'y impliquer.



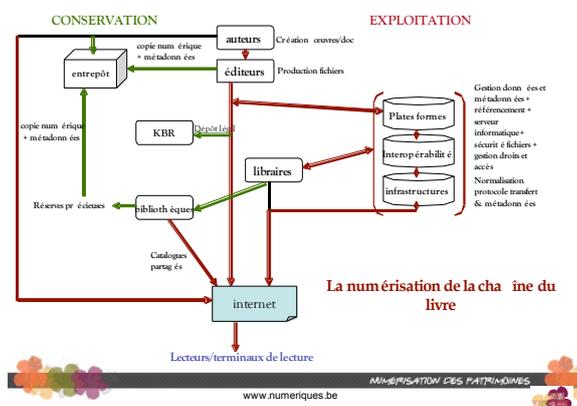
Ainsi alors que la principale préoccupation – légitime – de la plupart des acteurs du livre est de savoir comment atteindre ou accroître leurs publics et comment définir et asseoir un modèle économique viable de leurs activités dans les univers analogique et numérique, l'attention que doivent avoir les pouvoirs et institutions publiques doit porter **aussi** sur la conservation pérenne des reproductions numériques. Les pouvoirs publics n'ont pas les moyens de financer plusieurs fois, à échéances diverses, la numérisation de mêmes ouvrages. De plus, la numérisation dans des formats pérennes est un gage d'accès à moyen ou long terme à un patrimoine qui s'accroît au fil des années et qui, comme tel, s'il est accompagné d'une éditorialisation dynamique et imaginative, est aussi une source de revenus pour les acteurs de demain.

Le Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines –Plan Pep's, adopté par le gouvernement de la Communauté française en octobre 2007, ne dit pas autre chose quand il attire l'attention, dès son intitulé, sur les deux aspects intrinsèquement liés de la numérisation, qui impliquent de prendre en compte à la fois les moyens d'assurer la pérennité et l'interopérabilité des patrimoines numérisés.

Le plan de travail relatif à la numérisation de la chaîne du livre présenté par la Ministre de la Culture en juin 2010 s'y inscrit explicitement.

La Commission européenne vient, par ailleurs, d'inciter les États membres à considérer la conservation pérenne dans leur plan de numérisation. Ce n'est pas seulement pour rencontrer un objectif de développement durable mais aussi (surtout ?) pour des raisons économiques.

Le schéma suivant essaye de synthétiser les deux approches en y figurant les principaux acteurs.



LA NUMÉRISATION DU PATRIMOINE LITTÉRAIRE

La Délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels a entrepris plusieurs actions de numérisation du livre. La moitié des représentations numériques financées sur son budget (qui atteindront le demi-million dès 2011) consiste en textes, livres et manuscrits.

En particulier, en matière du patrimoine du livre, trois institutions bénéficient à ce jour du soutien financier, dans le cadre du Plan Pep's :

- le Musée royal de Mariemont
- les Archives et musée de la littérature-AML
- la Digithèque de l'ULB.

Il s'agit de la numérisation d'un corpus de « fondamentaux » des écrivains belges de langue française (46.500 pages), de revues littéraires « fin de siècle » (44.300 pages) et de manuscrits anciens (plus de 20.000 pages), l'ensemble étant du domaine public et ne pose dès lors pas de problème en matière de droits.

Le soutien financier est conditionné au respect des normes du Pep's.

Premiers constats : si les formats de numérisation et de stockage sont conformes aux exigences de la conservation et de l'exploitation des représentations numériques, beaucoup de travail reste à faire en matière de métadonnées (création et interopérabilité). Or, sans métadonnées, les représentations numériques sont peu de choses.

La Délégation générale propose de poursuivre, sur plusieurs années, son soutien à la numérisation du patrimoine littéraire, hors de droits mais aussi sous droits, afin de pouvoir rassembler à terme l'essentiel de la production de et en Communauté française jusqu'à 2005, date à partir de laquelle nous faisons l'hypothèse que les productions nouvelles sont « natives numériques » et que les producteurs conservent l'original numérique en provenance de leur imprimeur (si non, il convient de leur recommander de le faire et d'assurer la migration des formats de numérisation s'il échet).

Dans cet objectif, une collaboration avec le Service des Lettres et livres doit s'organiser pour :

- disposer d'une estimation, même très large, du volume de ce patrimoine (tous genres littéraires) ;
- regrouper, pour les années les plus récentes, des éditeurs et auteurs à productions moyennes à petites afin d'avoir des volumes qui permettent de coûts de numérisation plus avantageux ;
- de conditionner toute aide et inciter les éditeurs à inventorier leurs productions de manière électronique et y associer des métadonnées selon un schéma recommandé par la Délégation générale ;
- enrichir la description des livres par l'association d'informations disponibles au Service des Lettres et Livres, dans les bibliothèques publiques, dans les bases de données auteurs (Bela) ...
- inscrire dans les conventions d'aide à l'édition l'obligation de remise d'un exemplaire de l'ouvrage aidé dans un format électronique à convenir et cela afin de ne pas « courir après le passé » ;
- convenir avec les éditeurs qu'une représentation numérique dans un format pérenne de leurs productions puisse être conservée par le Ministère de la Communauté française (la Délégation peut se charger d'organiser techniquement cette conservation), tout en leur assurant l'accès privilégié ;
- convenir avec les éditeurs ou ayants droits que les représentations numériques soient accessibles, dans le respect des droits de propriété intellectuelle et selon des modalités à convenir, non seulement sur leurs sites mais aussi sur celui du Service général des Lettres et livres et, par moissonnage, sur le portail agrégateur de la Communauté française que l'Etnic et la Délégation générale développe et teste à partir de 2011 sous forme d'un prototype, avec la participation des bibliothèques universitaires regroupées dans le CIUF. Ce portail est le futur agrégateur des contenus numérisés des institutions culturelles de la Communauté française vers Europeana, les premiers versements pourront se faire dès 2012.

Dans cet objectif, une collaboration avec le Service des bibliothèques publiques doit s'organiser :

- rendre accessible, par moissonnage, le catalogue commun des bibliothèques publiques qui est en cours de développement sous forme d'un portail d'accès, au futur portail agrégateur de la Communauté française dont la Délégation générale a la charge avec l'Etnic ;
- soutenir la numérisation des fonds spécialisés des bibliothèques publiques afin d'en assurer la conservation et l'accès selon les dispositions du Plan Pep's.

Evelyne Lentzen
Déléguee générale

Entretien 07/09/10

Jean-François Fueg et Alexandre Lemaire

Service de la Lecture publique (CF)

Remise en contexte :

Le travail des bibliothèques (et des bibliothécaires !) évolue sensiblement ces dernières années...

- ▶ au départ, chacun travaillait dans « sa » bibliothèque, sur « son » catalogue ;
- ▶ puis la CF a encouragé les bibliothèques à fédérer leurs catalogues sur le plan communal ;
- ▶ l'étape suivante : une bd « en temps réel » au niveau provincial (actuellement en cours dans toutes les provinces de la CF sauf le Hainaut où il ne s'agit pour le moment que d'un « empilage » des différents catalogues).

L'objectif de la CF est clairement à ce stade, grâce à l'outil informatique, de rationaliser le travail d'encodage (et oui, il faudra bien renoncer à ajouter sa petite touche personnelle dans son catalogue dans sa bibliothèque, au profit d'un travail partagé/spécialisé avec les collègues des autres bibliothèques) et consacrer davantage de temps à l'accueil du public (conseils, animations, etc.)

Et ce travail de conseil lui-même est appelé à évoluer rapidement notamment sous la pression des **réseaux sociaux** : si les bibliothécaires veulent rester « prescripteurs », il va falloir « qu'ils s'y mettent »... sous peine de laisser la place à d'autres ! (il va donc également falloir rapidement lever les contraintes administratives qui les empêchent parfois d'avancer dans ce type d'initiatives...)

Par ailleurs, on constate que **la fonction même de la bibliothèque évolue** et que les « séjourneurs » y sont parfois plus nombreux que les « emprunteurs » !

Etudiants à la recherche d'un endroit calme pour étudier, retraités souhaitant « sortir » pour lire la presse ou consulter Internet ou...

Et donc, on peut imaginer que les bibliothèques de demain seront sans doute davantage des plateformes de services que des centres de prêt !

A savoir aussi : après la phase de professionnalisation du secteur qui a correspondu à un mouvement « universaliste » des ouvrages proposés, on s'oriente aujourd'hui à la cohabitation de « grandes bibliothèques » généralistes de référence et de bibliothèques sous-régionales davantage spécialisées (littérature, documentaire, sciences humaines, etc.) ; le lecteur ayant toujours accès (et peut-être davantage demain qu'hier) à l'ensemble des titres disponibles grâce aux systèmes de **prêts inter-bibliothèques** (sous utilisés actuellement puisqu'ils ne représentent que 50 000 prêts sur les 14 000 000 qui s'effectuent annuellement en CF !).

Dans cette dynamique, un important travail d'élagage est en cours dans les bibliothèques et les ouvrages peu demandés (beaucoup de titres sortent moins d'une fois par an !) sont alors renvoyés à la réserve centrale.

Et le numérique dans tout cela ?

Et bien précisément, il pourrait à court terme être la spécialisation de certaines bibliothèques sous-régionales !

A plus long terme, JFF et AL pensent que le développement du numérique dans les bibliothèques suivra l'équipement des ménages en tablettes de lecture et qu'à ce moment-là, le changement de support se fera « naturellement »...

On attend donc encore « la » liseuse performante (en couleurs, avec un réel confort de lecture, actuellement uniquement atteint en N/B...) et à un prix accessible...

En attendant... quelques initiatives « numériques »

Grâce à un accord avec le CAIRN, les bibliothèques disposent d'un abonnement gratuit sous forme de « bouquet » à l'ensemble des revues diffusées par cette société (an 2, les bibliothèques prendront en charge la ½ des frais d'abonnement ; an 3 : la totalité ?).

A noter toutefois que cette offre est spécifiquement orientée « étudiants de l'enseignement supérieur » et ne correspond pas nécessairement au public de l'ensemble des bibliothèques qui en bénéficient (certaines n'ont jamais utilisé leur abo !). Ce type d'outil mis à disposition dans les bibliothèques demande au démarrage un **accompagnement** ; les usagers souhaitent généralement pouvoir télécharger les docs consultés.

Dans le même ordre d'idées : un accès du type press banking répond davantage à la demande des usagers (<http://www.pressbanking.com>) et une formule donnant accès aux revues spécialisées dans les domaines « nature » et/ou « psychologie » trouverait facilement son public !

Le numérique en bibliothèque : concrètement ?

- ▶ des **bornes de prêts** permettant de gérer l'offre (limitée) de livres numériques et de moissonner les métadonnées dans l'ensemble de la production.
- ▶ une **offre limitée dans le temps** ne permettant que d'effectuer un emprunt à la fois sans capacité de l'enregistrer au-delà de la durée du prêt ? avec une protection efficace contre le piratage (et/ou un système équivalent à Reprobél pour les docs papiers) ?
- ▶ une gestion des demandes liées à la **géolocalisation des usagers** ?
- ▶ aujourd'hui beaucoup de bibliothèques demandent une affiliation annuelle et permettent un nombre d'emprunts illimités : idem pour le numérique ?

La numérisation du fonds des bibliothèques ????

- ▶ le travail est à envisager globalement (éditeurs, KBR...) pour éviter les doublons
- ▶ a priori seuls les fonds d'archives particuliers et les documents rares que les bibliothèques seraient seules à détenir devraient être numérisés au départ de celles-ci mais... comment les identifier et comment évaluer les documents qui « méritent » réellement d'être numérisés (les annales de la confrérie des joyeux lurons de Macapette-les-Trifouilles : non ; la correspondance inédite de Jean Rey : oui...)

Toutes ces questions/évolutions auront nécessairement un **impact en matière d'emploi et de formation des bibliothécaires** à prendre en compte par la CF.

A voir également pour ce secteur (renseigné par Alexandre) :

- David Lizard, Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèques – Médiathèques d'Issy-les-Moulineaux
- Christophe Algoet, ULB – Bibliothèque électronique
- Hélène Benczowski (Bibliothèque départementale du Jura – administratrice de Jumel, portail des bibliothèques du Jura) hbeczkowski@cg39.fr ou 0033 3 84 43 42 66
- Christian Ducharme (société CD-Script ; a mené un projet de livre numérique en région Rhône-Alpes 0033 4 75 41 16 34 ou ducharme@cd-script.fr)
- Annie Brigant annie.brigant@bm-grenoble.fr (Bibliothèque de Grenoble)
- Bibliothèque de Boulogne Billancourt

Par ailleurs, voici quelques produits utilisés par les bibliothèques du Jura pour leurs catalogues :

- Gallica
- Naxos (discothèque)
- Cyberlibris
- Ithèque (œuvres musicales + livres audio)
- Numilog
- Bibliothèque numérique patrimoniale de Dole et bibliothèque numérique du Pays de Revermont

Entretien du 05/10/10

Bertrand Federinov et Arnaud Quertinmont

Musée de Mariemont

BF est Conservateur des livres anciens et AQ adjoint au service « numérisation »

À savoir : le musée de Mariemont est le seul musée de la CF à disposer du statut d'institution scientifique (et ils se sentent à cet égard investi d'une « mission » par rapport à leurs collègues : ils ont des moyens spécifiques et une expérience qu'ils entendent partager...)

C'est aussi le 1^{er} interlocuteur rencontré qui se situe dans le droit fil des propositions de la CF : Pep's, entrepôt numérique, portail CF...

Mais, il ne s'agit pas à proprement parler d'un « acteur de la chaîne du livre » mais davantage d'un « acteur institutionnel en CF » : deux logiques qu'il conviendra de bien identifier (attentes, besoins,)

Pour rappel, le « contrat Pep's » vise à

- ▶ préserver
- ▶ rendre accessible
- ▶ diffuser

En ce qui concerne le musée de Mariemont, il s'est agi dans un **premier temps** d'une **numérisation « de confort »** en termes de consultation :

- ▶ préserver des documents précieux,
- ▶ permettre la consultation à distance,
- ▶ rendre disponible des publications épuisées du musée.

Un important **fonds régional** est ainsi disponible

- ▶ en consultation sur place
- ▶ via le site du musée
- ▶ via le site historique du Hainaut qui associe également Antenne Centre (tv régionale), la bibliothèque de Valenciennes, la bibliothèque de Mariemont : le catalogue est disponible en ligne.

Ce fonds a été constitué par un partenariat entre bibliothèques, cercles d'histoire régionale et archives de particuliers.

Au départ, les documents ont été numérisés dans la mesure où

- ▶ la version « papier » n'était plus disponible
- ▶ il s'agissait de documents « libres de droits »

Il peut arriver qu'une demande spécifique « accélère » la numérisation d'un document.

Les documents autographes (lettres...) sont numérisés au musée, la numérisation des documents reliés est sous-traitée.

La bibliothèque numérique du musée est sur le portail **Europeana**.

En fonction des documents, ils sont également présents sur des **portails assez spécifiques** tels que Jokari (jeux de l'Antiquité) sous forme de liens.

Un **portail CF**, centralisateur de toutes les ressources et permettant des recherches transversables (sur un auteur, un peintre, un lieu...) leur semblerait très utile **pour autant qu'il associe toutes les institutions** se situant en CF, quel que soit leur statut : CF, RW, commune, province, privé.

Par ailleurs une « **structure commune** » exploitant les ressources des différentes institutions de la CF leur semblerait également opportune, notamment pour

- ▶ valoriser (sous forme d'abonnement groupé, type proposition CAIRN)
 - ◆ leurs publications et revues (en particulier : les cahiers de Mariemont dont les dossiers thématiques pourraient par exemple faire partie d'une « offre bouquet », sachant que d'autres parties de la revue (vie administrative du musée...) n'y auraient pas leur place
 - ◆ leurs collections (monographies)
- ▶ exploiter de façon plus professionnelle leurs ressources iconographiques (banque de données type « RMN » en France)

C'est à des exploitations de ce type que pourrait servir « **l'entrepôt CF** ».

Leur site est actuellement en voie d'actualisation (imminente !).

Toutefois, ils ne disposent (et ne disposeront pas) d'infos sur la façon dont on accède à leur site, d'outil d'indexation sur le site de leurs documents... (contraintes de l'Etnic, lourdeurs dans les procédures de modification !)

A noter également : leur **utilisation des réseaux sociaux** pour retisser du lien entre le musée et la population locale (qui traditionnellement se reconnaît dans la « propriété », le parc Warocquez, mais ne se sentait pas très concernée par la vie du musée)

- ▶ sur facebook : archives familiales dans le cadre « Mariemont »
- ▶ sur you tube : « tout ce que vous avez toujours voulu savoir, ou n'avez jamais imaginé sur les coulisses des expos »

Leur **philosophie de travail** : encourager au maximum les synergies entre institutions, partager les expériences, simplifier les procédures de travail (par exemple pour l'accès au Pep's)

<http://www.musee-mariemont.be/>

Entretien du 7 décembre 2010

Marc Quaghebeur

Archives et musée de la littérature (AML)

Pour plus d'infos sur les activités et la mission des AML, se reporter à l'ouvrage « 50 ans au services des lettres et du théâtre/Archives et musée de la littérature »

En résumé : une mine d'informations, des trésors sous-exploités...

Actuellement, une numérisation partielle a été entreprise

- ▶ de documents qui sans intervention de préservation risquaient purement et simplement de disparaître : vidéos, dias... Ces **documents « à préserver »** d'urgence ont pu être numérisés grâce au programme Pep's.
- ▶ **de textes « africains »** qui s'ils n'étaient pas diffusés dans un format numérique, n'atteindraient jamais leur public (actuellement contacts surtout avec des universités mais objectif à terme : le monde de l'enseignement)
- ▶ de documents répondant à des **demandes ponctuelles**

A court terme, MQ estime que la numérisation doit être envisagée

- ▶ pour les **actes de colloque**
- ▶ pour la réédition de certains **titres épuisés** mais répondant à un intérêt du public
- ▶ pour la **conservation et la diffusion patrimoniale** (revues, lettres belges, théâtre) et ce, pour autant qu'une solution adéquate soit trouvée pour les œuvres/documents encore sous droits.

Par ailleurs, MQ serait « partant » pour toute initiative menée dans le cadre de « projets numériques » et axée sur une des thématiques/problématiques suivantes :

1. **approche sous une nouvelle forme « à inventer » des auteurs belges à destination du monde scolaire** : projet multimédia, interactif, ludique, permettant à de nouveaux lecteurs d'entrer dans l'univers d'un auteur (par ses manuscrits, les versions successives d'une œuvre, ses annotations, retouches ; par des interviews, reportages, par une « mise en scène » de la genèse d'une œuvre...)

Les AML disposent de ressources illimitées dans ce domaine (les dessins de Marie Gevers, des textes originaux de Bauchau ou de Verhaeren, etc.)

2. **collection « africaine »** : des textes historiques et/ou récents, d'auteurs européens (témoignages de l'époque coloniale à remettre dans leur contexte) ou d'auteurs africains permettant de mieux approcher la culture de l'Afrique centrale (c'est sur cette région historiquement liée à la Belgique que les AML disposent essentiellement de documents)... La diffusion « numérique » de ces documents est la seule façon de les faire exister auprès d'un public africain + intérêt dans le cadre de la découverte des littératures francophones plurielles

MQ insiste toutefois dans l'hypothèse de partenariats autour de tels projets sur la nécessité d'accords équilibrés (à ne pas confondre avec un « pompage » des ressources des AML) et là encore, sur une solution appropriée aux questions de droits dans l'exploitation qui pourrait être faite des documents détenus par les AML.

Il rappelle que les AML ont une pratique déjà longue de co-éditions d'ouvrages avec des éditeurs ou d'autres institutions dans le respect d'une logique « à chacun son métier »... (Didier Devillez, L'Harmattan, Labor/Luc Pire/Renaissance du Livre – collection Espace Nord, P.I.E. Peter Lang, Universités, RMN, KBR...)

A suivre donc autour d'un projet à construire !

<http://www.aml.cfwb.be>

5. les autres acteurs

Entretien du 9 novembre 2010

François Nawrocki

CNL, Paris

L'idée de cette rencontre :

- ▶ faire le point sur la **politique de subvention du CNL en matière de numérisation et son accessibilité aux éditeurs de la CF** ;
- ▶ évaluer la pertinence des **mesures /aides à mettre en place par la CF**.

Petit rappel : comme toutes les aides octroyées par le CNL, les aides à la numérisation sont accessibles à tous les éditeurs francophones sans distinction (ni quotas, ni priorités...).

Apparemment peu d'éditeurs de la CF le savent !

(et le CNL ne voit aucune objection à ce que cette information figure officiellement sur le site de la CF ou celui de l'ADEB par exemple).

Voir document annexe reprenant les conditions d'octroi des différentes formes d'aide)

Editeurs de la CF ayant sollicité une aide à la numérisation :

- André Versaille
- De Boeck

Actuellement : 25 000 titres numérisés ; en principe + 10 000 d'ici la fin de l'année.

Idée globale :

- permettre à une offre significative d'être « sur le marché » tout en respectant les acteurs traditionnels de la chaîne du livre et donc en passant par un e-distributeur qui lui-même travaillera avec des libraires.
- Il s'agit avant tout de « rattraper le retard » et donc de numériser des ouvrages existants (et non de favoriser la création de nouveaux concepts éditoriaux et/ou d'ouvrages qui n'existeraient que sous une forme numérique)

Les budgets sont importants (10 000 000 €/an) et actuellement permettent de répondre à l'ensemble de la demande. A noter toutefois que c'est la BNF qui en est le principal bénéficiaire ; la part « éditeurs » s'élève en 2010 à + ou - 2 500 000 €.

Cette part, en raison notamment de la capacité d'investissement propre qu'exige le dispositif de subventionnement, est essentiellement utilisée par les plus gros éditeurs (Hachette, Eeditis, Gallimard).

Ce sont essentiellement des ouvrages scientifiques, techniques et pratiques qui ont été numérisés. Il n'y a toutefois pas de priorités par secteurs ou thématiques qui soient définies par le CNL. **Les critères** peuvent donc parfois être perçus comme « flous »...

- ▶ les ouvrages ésotériques et de prosélytisme sont exclus
- ▶ le compte d'auteurs (même habilement déguisé) est également exclu
- ▶ la numérisation doit s'inscrire dans le cadre des exigences culturelles que le CNL entend défendre (ce qui l'a par exemple amené à refuser de soutenir la numérisation de la collection Harlequin mais sans exclure une collection éventuellement concurrente mais inscrite au catalogue d'un « vénérable éditeur »...)

A savoir : la commission qui octroie les subventions à la numérisation travaille sur des critères objectifs et des conditions techniques : elle se refuse donc à hiérarchiser la production des éditeurs.

Lorsque des choix ont été faits, ils l'ont donc été sur recommandation de la direction du CNL mais celle-ci ayant pas mal bougé ces dernières années, priorités et critères informels ont également fluctué...

La question de savoir s'il s'agit d'une **aide économique** ou d'une **aide culturelle** n'est pas clairement tranchée. Dans le 1^{er} cas, ce sont les choix des éditeurs qui prévalent en fonction des développements attendus ; dans le 2^{ème} cas, une hiérarchisation des priorités en fonction de critères à établir serait légitime.

Ce qui manque...

(mais est éventuellement ponctuellement pris en charge par les régions, voire certaines municipalités) : une aide à l'innovation et à la création ; une véritable politique de diffusion du numérique (même si 1001libraires.com a reçu une subvention de 500 000 € au démarrage de sa plate-forme) ; la création de nouvelles offres culturelles...

Ce que le subventionnement du CNL ne permet pas : le soutien à des initiatives de création numérique (zazieweb a sombré sans aide possible, smartnovel n'a pu être soutenu que « accidentellement »...)

A rencontrer au Ministère de la Culture :

- Nicolas Georges (directeur du secteur « livre et lecture »)
- Rémy Gimazale, chef du bureau « édition et librairie » (remy.gimazale@culture.gouv.fr, 01 44 73 92)

Entretien du 28/09/10

Jean-Louis Rollé

Sonuma (archives audiovisuelles de la RTBF)

La numérisation des archives est prévue dans le cahier des charges qui lie la RTBF à la CF. Pour pourvoir à cette mission et valoriser ce travail, une **SA (entièrement constituée sur fonds publics)** a été constituée : la SONUMA

- 50% : RW (apport de 20 M €)
- 10% : CF (apport de 4 M €)
- 40% : RTBF (apport en nature des archives < 31.12.2008)

La mission de la SONUMA est donc de

- **conserver**
- **préserver**
- **numériser**
- **mettre à disposition**
- **commercialiser**

lesdites archives.

Actuellement l'équipe se compose d'environ 15 personnes organisées autour de 4 pôles :

- workflow (procédures de travail, direction technique, logiciels...)
- IT
- éditorial
- commercial

Les archives antérieures au 31.12.08 appartiennent à la SONUMA ; les archives ultérieures sont stockées et exploitées pour le compte de la RTBF ; leur commercialisation peut se faire 3 mois et 1 jour après leur passage à l'antenne (avant : commercialisation directe par la RTBF).

Le 1er travail à réaliser avant d'entamer toute procédure de numérisation est le **catalogage**.

Vient ensuite le **choix des œuvres à numériser** en fonction de critères croisés

- qualitatifs (urgence à « sauver » un document)
- patrimoniaux
- éphémérides (pertinence en fonction d'un calendrier établi à 2 ans)
- intérêt du public, possibilités de commercialisation

Le **stockage** (et sa gestion) est réalisé en interne ; toutes les opérations « physiques » liées à la numérisation sont sous-traitées.

JLR souligne l'importance de l'équipe éditoriale dans le process de travail (hiérarchisation des priorités, métadonnées liées, etc.)

Les documents sont accompagnés d'une version « de travail » (traduction automatique) en anglais de manière à faciliter leur référencement international.

Important : le travail réalisé par la SONUMA se développe **en partenariat** avec

- l'INA (France)
- RTS (Suisse)
- Radio Canada

(Sans cela, l'initiative n'aurait aucun sens... ou, à tout le moins, une portée dérisoire et totalement disproportionnée par rapport aux moyens engagés)

Cette « **coupole commune** » est en train de réaliser un site qui gèrera la **vente aux professionnels** des archives. Ce site s'étendra ensuite à d'autres fonds (négociations avancées avec la Pologne par ex.) de manière à ce que le moteur de recherche proposé balaye à terme un maximum de fonds et constitue dès lors un outil de référence indispensable pour les professionnels...

En Belgique, les fonds de la cinémathèque ou de Belgavox par exemple pourraient y être rattachés... pour autant que les moyens nécessaires à leur numérisation soient trouvés !

Pour la vente aux professionnels, tout le stock est théoriquement disponible ; le prix sera déterminé en fonction de la qualité du document d'origine (nécessité d'une numérisation en HD ou non) et du clearing des droits (lorsque les détenteurs de droits ne sont pas convenus, une part fictive leur sera réservée « au cas où »...)

La **vente aux particuliers** (prévue à partir de 2011) quant à elle se fera directement sur le site de la SONUMA à des prix tarifés (seuls les documents dont la situation juridique est claire seront proposés, négociations en cours avec la SACD à ce sujet).

Actuellement, seul ¼ du capital callable de la société a été libéré ; il lui reste donc des moyens relativement importants pour mener son projet à bien (même si comparé à d'autres instances, il paraissent « modestes »). À terme, la dette pourrait être amortie, la société recapitalisée... Tout dépendra de l'importance des débouchés commerciaux offerts ! L'importance de la structure et les qualifications du personnel qui y travaille pourrait également évoluer avec le temps (moins de « techniciens », plus d' « éditoriaux » ou de « commerciaux » par exemple)

À savoir : la **méthodologie de travail très rigoureuse et certains outils** mis en place par la SONUMA pourraient être utilisés par d'autres... Leur capacité de stockage pourrait également être utilisée par d'autres.

Certains « **trucs** » méritent d'être connus : par exemple : numérisation (scan) de toutes les fiches (500 000) du JT par l'entreprise de travail adapté du Village n°1 en 3 mois !

A voir également :

Mise en œuvre du plan de développement
numérique de la chaîne du livre

page 57/73

- utilisation du portail **Europeana** (mais tant qu'aucuns moyens « sérieux » n'y seront affectés, résultats illusoires en vue....)
- contacts à prendre avec **Google** (inutile de faire comme si « cela » n'existait pas mais intérêt d'arriver à une véritable négociation avec une position forte et concertée au niveau européen ; voir Jacques De Decker à ce sujet...)

Intérêt éventuel à voir sur place comment ils sont organisés en fonction de l'évolution du dossier (invitation cordiale de JLR en ce sens !)...

www.sonuma.be

Entretien du 21.09.10 (avec Martine Garsou et Sonia Lefebvre)

Jef Maes

boek.be

JF est responsable du kenniscentrum de boek.be et chargé des développements liés au livre numérique

Docs joints :

- power point présentation e-boek.org
- doc. de présentation de la plateforme e-boek nl
- doc. » boek.be en het e-boek »

Doc envoyé suite à la réunion :

- business models (Arrow)

Contexte : qu'est-ce que boek.be ?

- Une **structure interprofessionnelle** qui rassemble les éditeurs, les importateurs et les libraires actifs sur le marché nl
- Cette structure est **représentative de l'ensemble du marché** : 95% de la profession (soit environ 60 éditeurs nl) y est représentée, les éditeurs hollandais en sont également membres (même si paradoxalement une des fonctions de l'association est de permettre au secteur du livre en Flandre de continuer à exister face aux Hollandais) et toute la librairie (y compris FNAC, Standaard boekhandels, Proxy, etc.) en sont membres
- **Son financement** est assuré par
 - Les contributions des membres
 - Les bénéfices de la Boekenbeurs (60% du CA, 1 100 000 €)
 - Et à 5% seulement par des subventions publiques
- L'**équipe** se compose de 15 personnes :
 - 4 communication et promotion
 - 1 secteur « librairie »
 - 2 secteur « édition »
 - 1 secteur « importation »
 - 3 comptabilité
 - 2,5 pôle innovation

Il s'agit en fait de services mutualisés par l'ensemble du secteur : les éditeurs n'ont plus d'attachés de presse ou de responsables promo en interne mais passent par boek.be pour leurs opérations ; boek.be assure une présence commune de l'ensemble de la profession dans les manifestations internationales...

Important à savoir : les projets avancent et sont montés avec une large autonomie de l'équipe en place ; ils ont la capacité de décider, d'investir sans en référer à tous les membres !

La situation a beaucoup évolué depuis une dizaine d'années et les opérateurs du secteur ont compris que pour survivre, ils devaient sur de nombreux dossiers travailler ensemble...

À quoi sert boek.be ?

C'est avant tout une structure de services à ses membres qui assure par exemple :

- la **promotion** du livre (la Boekenbeurs bien sûr mais aussi des actions plus ciblées comme l'action Graphic Novels menée en partenariat avec l'hebdomadaire Humo ou les actions « lectures d'été » ou encore le Printemps de la littérature ou le Prix Herman De Cooninck de poésie...)
- bureau des **ISBN** pour les éditeurs nl
- des **programmes plus ciblés** vers les jeunes (en particulier à la Boekenbeurs, programme pour lequel ils peuvent recevoir une subvention)
- un **travail avec des sponsors et des partenaires** (en particulier la presse) ou certains pouvoirs publics locaux (par exemple le « prix des débutants » de la province d'Anvers)
- une démarche orientée **innovation/recherche** et une étude permanente du marché et de ses évolutions (en collaboration notamment avec JFK) ; les chiffres sont donc partagés par tous (et si au départ, il y avait une volonté de cloisonner les résultats de chacun/les moyennes, la tendance actuelle est à la transparence des résultats globaux)
- mise en place de la **Boekenbank** (référencement et commandes en ligne)
- le travail commun sur certaines campagnes (par exemple « Comment attirer les jeunes à la lecture ? » en collaboration avec la Stichting Lezen)
- la **formation** des éditeurs et des libraires (programme réalisé en collaboration avec l'Université d'Anvers et des professionnels du monde de l'édition)
- des **recherches en matière d'innovation** en collaboration avec l'IUBT et l'Institut des sciences et des technologies

Et... en matière de numérisation de la chaîne du livre ?

1. Information des membres

- où ? comment ? pourquoi ?
- échanges d'expériences
- site informatif et infos « en temps réel » via les réseaux sociaux (facebook et twitter, voir Jef Maes, boek.be)
- veille technologique (<http://www.boekenvak.be/technologywatch>)

2. à court terme : mise en place de **e-boek.org**, plate-forme qui rassemble tous les livres numériques et les livres audios

Cette plateforme fonctionne comme un « agrégateur » (qui centralise donc l'information mais n'assure pas la gestion) sur le modèle d'ePagine (France) et prévoit :

- l'obligation pour l'acheteur de mentionner sa librairie de référence (qui percevra une commission de 7% sur le montant de la vente)

- la possibilité pour les libraires « d'habiller » le site à leur effigie (dans ce cas partage à 50% de la remise diffuseur) et la possibilité d'accéder en ligne aux métadonnées des ouvrages via ce site (pour une redevance de 39 €/mois)
- à savoir :
- la remise du libraire sur un livre « papier » est de + ou – 40% ; sur un livre numérique, elle est de 20 à 30% (sur un prix de vente inférieur !)
 - tous les titres de e-boek.org sont disponibles sur l'Appstore via une application téléchargeable (ils ne sont pas dans l'Apple bookstore mais disponibles via l'application e-boek.org ; dans ce cas Apple ne se rémunère pas par un % sur les ventes mais par un forfait au téléchargement de l'application ; le même système sera prochainement mis en place avec Android et Windows 7
 - ce qui a coûté le plus cher à ce stade : l'achat du système Adobe de DRM (protection/sécurisation) : 70 000 € : il s'agit d'une licence globale pour tous les titres numérisés par e-boek.org
 - le marché nl est également confronté à un problème de double taux de tva puisque aux Pays Bas on admet un taux de 6% pour le livre numérique pour autant qu'il soit vendu via un support physique (clé USB, CD rom ou...)
 - c'est en matière de littérature que le livre numérique semble le plus rapidement s'implanter (et on pense qu'avec l'arrivée de l'IPad de nombreux projets « jeunesse » vont voir le jour)

3. à long terme : développement de la **vlaamse e-boek platform**

première étape (avec en appui une subvention de 500 000 € du Ministère de la Culture nl) : réalisation d'un « pilote » (sur le modèle de Gallica 2 en France), plateforme qui permette

- de déposer des livres numériques qui pourront être intégralement feuilletés dans les locaux de la bibliothèque ou de la librairie et partiellement feuilletés (extraits de + ou – 20%) à domicile
- de créer un entrepôt pour la vente des livres numériques

A ce stade (et au vu des expériences déjà menées dans les pays du Nord de l'Europe : Danemark, Suède, Norvège), il apparaît indispensable que les pouvoirs publics aident à faire émerger de nouveaux modèles capables de contrer les propositions (quasi monopolistiques et peu soucieuses de diversité culturelle) des « grands » du secteurs tels que Google, Amazon ou Apple
Note : les éditeurs sont-ils par exemple conscients du fait que lorsqu'ils rentrent dans le système Apple, ils ont l'obligation de fournir la version numérique de tous leurs ouvrages à la société ?

Certaines questions dans le modèle à mettre en place restent encore à préciser :

- comment différencier le timereading proposé par les libraires et l'e-lending des bibliothèques ? 2 expériences pilotes seront prochainement menées sur cette question dans 2 zones géographiques précises

- la géolocalisation du lecteur (client ou abonné de la bibliothèque) peut-elle être « obligatoire »
- comment définir le rôle des bibliothèques en matière de livre numérique ?
 - elles pourraient mettre à disposition du public les ouvrages qui ne sont plus exploités par les éditeurs
 - pour les autres livres (toujours en vente et au catalogue des éditeurs), la loi ne prévoit pas l'emprunt du livre numérique en bibliothèque ; une autorisation devrait donc théoriquement être demandée au cas par cas à l'éditeur !
 - les bibliothèques pourraient disposer d'une licence pour l'emprunt d'un nombre limité d'exemplaire, limité dans le temps
 - elles pourraient également être contraintes à un « windowtime » (mise à disposition x semaines après la mise en vente en librairie)
- comment protéger le livre numérique du piratage : DRM et/ou « marquage » (c'est ce 2^{ème} système qui a la préférence de Jef Maes mais en définitive sur cette question, « c'est le marché qui tranchera »)

Pour tenter de répondre à ces questions et avancer empiriquement, **7 projets pilotes** sont actuellement en cours de réalisation :

- **Projet 1** : quelle librairie du futur ?
(voir conférence à ce sujet à la Boekenbeurs le 08/11)
- **Projet 2** : quelles modifications dans le workflow des maisons d'édition (nouvelles applications, nouvelle organisation du travail : en interne et/ou externalisation ?)
- **Projet 3** : nouvelle pratique en librairie : le timereading (on « loue » un livre par ex. 2 € via le libraire et ce montant est déductible en cas d'achat) proposé par Tite Live + système de paiement Ping Ping de Belgacom
- **Projet 4** : les nouvelles applications I Pad (cfr par exemple fundels.be : les ouvrages présentés sur les bornes interactives des bibliothèques ont ensuite été 12 x plus empruntés)
(voir conférence à ce sujet à la Boekenbeurs le 08.11)
- **Projet 5** : e-livre incluant une version audio (problème de synchronisation : comment faire correspondre la voix au rythme du feuilletage ?)
- **Projet 6** : offres conjointes livre numérique / livre papier
- **Projet 7** : technology watch (veille technologique) de boek.be

Perspectives :

- On considère qu'à l'horizon 2015/2020, 20% du marché du livre portera sur le livre numérique et... donc 80% concernera toujours bien le livre « papier » (ce qui indique entre autres toute l'importance qu'il y a à conserver un vrai réseau de libraires !)
- Certains secteurs seront sans doute appelés à évoluer plus rapidement vers le livre numérique que d'autres, en particulier le livre scolaire
voir : knoopunt.net
aux USA : cafescribe : plateforme d'échanges autour du livre scolaire (enrichi par les exercices que les enseignants réalisent)

Bon à savoir :

Sony a demandé à e-boek.org d'être leur fournisseur de contenus « belge ».
Quid dans le cadre de cette demande de la CF ? (qui pourrait le cas échéant être
considéré comme leur alter ego ?)

<http://www.boek.be/>

Kurt Van Damme

Ruit, reprobel, boek.be

KVD est Administrateur délégué de Ruit (équivalent nl de la SACD)
Président du CA de Repobel
Expert en droits d'auteur

Connaît très bien le dossier
Négocie

- le dossier « numérisation » auprès du cabinet de la Ministre Laruelle pour ce qui concerne le patrimoine des institutions scientifiques et culturelles fédérales
- le dossier « œuvres orphelines » auprès de la Bibliothèque Royale (avec la Scam), en lien avec Arrow +

Suite à un appel d'offres dans le cadre de projets innovants, 10 projets ont été retenus parmi lesquels celui qui a permis de mettre en place la « **vlaamse e boek platform** » (VEP), directeur : Jef Maes, jef@boek.be

La plateforme accueille des projets commerciaux et des initiatives associatives dans un projet « open access » (pas de licence à acquérir mais une mise à disposition d'un outil commun)

Voir sur le site du gouvernement flamand : innovatiefaanbesteden.be/project/e-boek

Il existe par ailleurs une plateforme de vente de livres numériques, propre au marché flamand (destinée entre autres à faire contrepoids à l'emprise des éditeurs hollandais) et qui commercialise actuellement + ou - 4 000 titres en nl et 60 000 titres étrangers (essentiellement anglais, quelques titres français toutefois).

e-boek.org

Cette initiative à laquelle la plupart des éditeurs nl se sont ralliés est gérée par une asbl. Si le marché « prend forme » la structure est appelée à évoluer vers une autre forme juridique (société commerciale).

Ruit négocie actuellement le fait de pouvoir gérer les œuvres orphelines (même lorsqu'elles sont encore protégées par le droit d'auteurs) : les bibliothèques et/ou institutions en contrepartie d'une rémunération qui sera le cas échéant reversée aux ayant-droits peuvent alors les exploiter et reçoivent une attestation qui les y autorise en toute légalité.

A savoir également : il existe un « **kenniscentrum** » (centre d'expertise) autour des problématiques de la numérisation du livre dont Jeff Maes est également le responsable.

Mise en œuvre du plan de développement
numérique de la chaîne du livre

page 64/73

Pour mémoire : tous les partenaires du livre (auteurs, éditeurs, libraires...) ont leur association professionnelle basée à la « **boekenhuis** » d'Anvers et sont visibles à travers un site commun : <http://www.boek.be>

Entretien du 26/10/10 (avec Martine Garsou)

Marc D'Hoore et Frédéric Lemmers

Bibliothèque Royale (KBR)

MDH est responsable du programme « numérisation presse » et FL responsable de Belgica et du programme numérisation des institutions fédérales scientifiques

Grand émoi à la Bibliothèque Royale depuis le **lancement « guerrier » en juin 2010 de la Vlaamse Erfgoedbibliotheek** avec une dotation annuelle de 300 000 € (cfr article paru dans le Knack du 22.09.10).

Cette initiative rassemble les bibliothèques universitaires d'Anvers, Gand et Louvain, la bibliothèque Hendrik Conscience (ex Staatsbibliotheek) d'Anvers, la bibliothèque de la ville de Bruges et de la province du Limbourg.

Volonté affirmée donc de la Communauté flamande de se donner des instruments spécifiques en matière de numérisation de son patrimoine quitte à ignorer (voire saboter) le travail réalisé au niveau de la KBR.

Et pourtant, en matière de numérisation, la Royale est engagée dans de nombreux programmes dont le plus important est sans doute celui mis en place à l'initiative de la Ministre Sabine Laruelle et du directeur de la politique scientifique fédérale, Philippe Mettens dans le cadre d'un **PEP (partenariat public/privé) visant à numériser les collections et à valoriser le patrimoine (culturellement et économiquement) des institutions fédérales, de la cinémathèque et du CEGES.**

Dans ce cadre, la KBR a donc entrepris la numérisation

- de son catalogue
- des archives de presse pour la période 1830-1950 (1970 pour le Soir)
- de ses collections (numismatique, cartographie, manuscrits,...)

Elle collabore également au CIUF (commission des bibliothèques universitaires), à certains projets menés dans le cadre d'Europeana (cartes géographiques, manuscrits de la Renaissance, documents liés à la guerre 14-18, etc.), à des projets plus ponctuels tels que Cartesius ou la numérisation des périodiques de littérature belge de langue française (fin 19^e siècle, début du 20^e siècle) coordonnée par Paul Aron.

Globalement le travail entrepris ne porte que sur des **documents « libres de droit »** et couvre donc essentiellement la période qui va du 17^e siècle à la fin du 19^e siècle.

En matière de dépôt légal, une réforme a eu lieu en 2006 qui ne prévoit rien en matière de dépôt des fichiers sources. A l'heure actuelle, en raison notamment du frein des

éditeurs, la question ne semble pas à l'ordre du jour. Seul un dépôt volontaire d'œuvres numériques existe actuellement.

MD et FL estiment que de nombreux projets pourraient être menés si toutefois l'on envisageait de **mutualiser les ressources et l'expertise de différentes institutions** (par exemple Archives du Royaume et KBR, pourtant voisines !). Ils s'y déclarent tout deux particulièrement ouverts y compris bien entendu avec la CF.

Une telle collaboration pourrait s'articuler autour de la **coopération entre les différents réseaux de bibliothèques** (publiques, universitaires, scientifiques...) et déboucher sur un outil commun (ou a minima sur une forme d'interopérabilité entre outils), accessibles au public sur le modèle de la digithèque de l'ULB par exemple.

FL fait remarquer qu'il existe de **bonnes pratiques** permettant d'éviter les doublons et/ou le manque de concertation, parmi lesquels :

- l'existence de comités de pilotage associant les différentes parties intéressées
- la réalisation d'un catalogue commun aux différentes bibliothèques.

Il considère par ailleurs que pour la CF, il y a actuellement un enjeu important autour du **catalogage dans le respect des normes internationales**, porte d'entrée à un référencement international.

Le « rayonnement » du patrimoine de la CF découlera davantage d'un bon catalogage que de la construction d'un site (même si celui-ci peut se justifier dans un souci de visibilité de l'institution...). Il insiste sur l'importance fondamentale de la « notice descriptive » incluant si possible un visuel (quitte à ce que celui-ci ne figure qu'en basse def. et soit estampillé par un watermarking pour éviter toute utilisation ne respectant pas la « chaîne des droits » !).

Il lui semblerait opportun de mettre en place un **groupe de travail** autour de ce « chantier catalogage » (organisation, sémantique, choix des mots clés...).

De manière entre autres à ce que toutes les « ressources CF » soient au mieux référencées sur des moteurs de recherche tels que Google ou Bing.

Il relève également le fait que l'entrée par le site « enseignement.be » est à ne pas négliger !

www.kbr.be

Entretien, 13/09/10

Marc Minon

CAIRN, portail de revues spécialisées en sciences humaines

Initiative privée émanant de plusieurs éditeurs en sciences humaines soutenue par les pouvoirs publics.

Partenariat + ou – 50/50

Associant les éditeurs De Boeck, La Découverte, Belin et Eres à différents invests locaux en Belgique (Meusinvest + ...) et à la BNF (Bibliothèque Nationale, Paris).

Dans le modèle suivi, grande capacité de réaction de la (petite) structure (env. 15 personnes à Liège et à Paris) ; appui des pouvoirs publics mais sans interventionnisme !

Aujourd'hui, le portail offre + ou - 250 titres en diffusion gratuite et/ou payante au choix de l'éditeur (en pratique seuls une quinzaine de titres sont gratuits, essentiellement des titres émanant de grosses institutions ou en phase de lancement).

Mais aussi : des ouvrages collectifs (actes de colloque, etc.), des magazines de vulgarisation et des collections encyclopédiques (Repères, Que sais-je ?) toujours commercialisés sous forme de « bouquets ».

Pour tous les titres en portefeuille,

- détermination d'une période « normale » d'exploitation ; à l'intérieur de cette période, les titres dans leur texte intégral sont vendus (les métadonnées sont diffusées gratuitement) ; les titres plus anciens sont disponibles en archives (à partir de 2001).

Public cible :

- universités, écoles supérieures, grandes bibliothèques (publiques, institutionnelles ou d'entreprises)
- et chercheurs, enseignants, étudiants...

Pour les premiers, achat d'un « bouquet de titres » disponible en consultation (tarifs établis en fonction du nombre d'étudiants en sciences humaines et du nombre de consultations) ; pour les seconds, possibilités d'acheter les articles recherchés (pay per view).

Positionnement :

Le Cairn est un acteur dans la diffusion/distribution de documents numériques et pas un éditeur (pas de gestion des droits d'auteur ni même de relation directe avec ceux-ci ; pas de redistribution non plus autre que la restitution aux éditeurs du CA qui leur revient : 66% du CA généré)

Numérisation :

- tous les titres proposés sont disponibles en version numérique depuis 2001 : un important « rattrapage » a donc dû être fait... souvent avec l'aide du CNL (intervient pour 40 % des frais dans certaines conditions)
 - à noter : problème pour les revues qui ne sont pas « admissibles » pour le CNL (revues belgo-belges par exemple), **absence de solution équivalente en CF** et risque d'affaiblissement de ces titres s'ils n'ont pas les moyens de financer la numérisation de leurs archives !
- les titres récents sont diffusés en version numérique en parallèle à la diffusion « papier » (fichiers transmis en parallèle) : les éditeurs ont un avantage financier à transmettre des fichiers propres (les frais de numérisation viennent en déduction des revenus)
- choix du format XML, plus onéreux au départ mais permet toutes les formes d'exploitation (HTML), pas captif d'un système d'exploitation et a priori, plus pérenne ; standard international, feuille de style unique, liens + faciles...
- la numérisation est sous-traitée (voir SOFTWIN en Roumanie ou ISAKO (?) à Paris) mais nécessite néanmoins un important contrôle en interne.
- coût de numérisation : + ou – 2 €/page en fonction de la qualité et de la complexité du dossier de départ (le plus simple à récupérer : un document word avec feuille de style contraignante)

Version papier/version numérique

- les deux versions sont actuellement homothétiques
- évolution vers une conception intégrée de la double version prévoyant les applications numériques (déjà effectif pour + ou – 40 titres, cfr revue XXème siècle)
- les « plus » du numérique :
 - adaptation de la taille des caractères (important pour les mal voyants)
 - version audio (pas encore intégrée)
 - à noter : ces deux éléments pourraient constituer un argument « **accessibilité** » à prendre en compte par les pouvoirs publics
 - outil de recherche performant (recherche par niveaux de texte à travers différents documents, moteur de recherche structuré, full texte)
 - accès aux tableaux, documents annexes...
 - bibliographie personnalisée
 - publications du même auteur ou sur un même sujet
 - alertes e-mails, fils RSS, etc.
- augmentation du public potentiellement touché par les titres (exemple : les Cahiers de la revue critique de thérapie familiale ont multiplié leur audience par 4 en passant à une diffusion numérique) sans limite de marché ou de frontière (on passe de la CF au « monde entier »)

Spécificité du marché numérique :

Il ne suffit pas de mettre un produit compétitif sur le marché (ce qui déjà suppose, veille technologique, observation de la concurrence, innovation permanente...) encore faut-il également gérer l'environnement de ce produit : help desk, hot line, service clientèle, suivi projets... et ce souvent en différentes langues ; ces aspects « services » sont pour certains marchés primordiaux et doivent donc être budgetés sur le plan humain et financier

Protection

Vu l'hyperspécialisation des titres, le sujet n'est pas réellement sensible (pas de DRM sur les docs mais un simple « marquage » pour les collections de plus grande diffusion)

Statistiques

- outil « marketing » très fin à disposition des éditeurs pour ce qui concerne leurs publications (actuellement pas d'infos sur les concurrents ; à l'avenir peut-être positionnement par rapport à « la moyenne des autres titres »)
- infos précises transmises aux bibliothèques sur les consultations sur leurs postes

Concernant la numérisation de la chaîne du livre en CF...

- **rôle en matière de visibilité** (mettre en valeur les spécificités culturelles de la CF)
- **rôle de « régulateur »** (en fédérant les intérêts du secteur et plus particulièrement des petits acteurs, la CF doit influencer pour éviter que les « gros acteurs » du type Amazon ne deviennent monopolistiques et puissent ensuite dicter leurs conditions de prix, de choix des titres, etc. au marché)
- **rôle de « modernisateur »** en particulier du réseau des bibliothèques publiques (au risque pour celles-ci si elles ne prennent pas rapidement le « tournant du numérique » d'être désertées au profit de nouveaux acteurs agissant directement sur Internet comme ce fut récemment le cas pour la musique)
+ permettre aux éditeurs de jouer « à jeu égal » en francophonie (par exemple : la numérisation des publications du CRISP ne peut « logiquement » pas se faire avec le soutien du CNL) ; système de subventionnement à mettre en place...
- **rôle de formateur**, en adaptant les filières de formation (créant de nouvelles filières) adaptées à l'évolution des techniques (actuellement impossible de trouver du personnel formé à ces technologies en Belgique, risque de voir les entreprises obligées de se délocaliser encore plus complètement à brève échéance...)
- **rôle de « lobbyeur »** auprès des pouvoirs compétents (Ministère de l'Economie, des Finances, UE...) pour les aspects économiques du dossier :
 - compenser la mise à disposition gratuite de certains documents (œuvres relevant du domaine public et/ou orphelines) par une taxe sur les opérateurs par exemple (équivalent du système Repobel pour les livres papier et la photocopie)
 - niveau de tva et tabelle (pour maintenir la compétitivité par rapport à la France)

de même que pour les aspects juridiques (nécessaire évolution du droit d'auteur, gestion des œuvres orphelines, etc.)

- **rôle fédérateur**, permettant de faire émerger les propositions, attentes, besoins de certains types d'utilisateur et suscitant ainsi une nouvelle forme d'édition « à la demande »
- **rôle « conservateur »** : comme en France avec la BNF (mais avec quels interlocuteurs en CF ?) : l'aspect patrimonial du dossier devrait être géré par les pouvoirs publics

- **rôle « partenaire »** : l'aspect « exploitation » par contre devrait relever d'un partenariat public/privé.

Dans ce partenariat, le fait qu'en aucun cas la CF ne concurrence par ses initiatives les partenaires privés devrait être un postulat de départ (par exemple : ne pas soutenir un portail de documents alternatif aux livres scolaires mais confier aux éditeurs scolaires une mission d'agrégation des outils mis en ligne et/ou proposés par des enseignants).

À savoir :

Le Cairn se positionnerait le cas échéant comme « partenaire privé » (comme un des partenaires privés) d'une éventuelle initiative développée en Communauté française autour de « la numérisation de la chaîne du livre »...

Entretien du 26/10/10 (avec Sonia Lefebvre)

Robert Bernard

RB est ex inspecteur général de la CF, initiateur du pôle de compétitivité « logistique » en RW, expert ; il est également membre du Conseil du livre.

RB est convaincu de ce que **un pôle de compétitivité « numérique » devrait être développé en CF/RW.**

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, le Gouvernement wallon a décidé d'amplifier la politique des pôles et des clusters.

Afin de renforcer la compétitivité de la Région wallonne dans des secteurs pour lesquels elle dispose déjà d'un potentiel, le Gouvernement wallon a décidé, dès 2005, de développer une politique de pôles de compétitivité. Celle-ci vise à développer, dans des segments porteurs, une masse critique et un niveau d'excellence permettant de générer une dynamique de croissance nouvelle au niveau régional et de positionner la Wallonie sur le plan international. Il s'agit pour ce faire, de s'appuyer sur le potentiel de connaissance, de recherche et d'innovation de la Région, qui doit être converti en valeur économique.

Plus d'infos : sur le site www.wallonie.be

Ces projets peuvent être développés avec des partenaires situés en Région bruxelloise

Le principe des pôles de compétitivité est né d'un souci d'associer le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise dans un projet de reconversion de la région liégeoise. À l'époque le projet s'est développé autour d'un projet portant sur la logistique. Il a ensuite été étendu à l'ensemble de la région wallonne à partir de différents pôles.

Il s'agit donc d'associer des partenaires privés (entreprises) au monde de la recherche dans des projets permettant de renforcer l'excellence de la Wallonie à un niveau international.

Pourquoi dès lors ne pas imaginer un tel développement autour du numérique et s'appuyant sur l'expérience, l'administration, les procédures, les budgets déjà mis en place pour d'autres secteurs (transports, biotechnologies, etc.) ?

En partant d'**appels à projets** qui associent des entreprises (et en particulier des PME) et des centres universitaires

- ▶ autour d'un projet commun appuyé sur une étude de marché, un business plan, de la recherche appliquée
- ▶ apportant une réelle valeur ajoutée et intégrant une dimension innovante
- ▶ en privilégiant le travail en réseau

Les projets sont suscités à l'occasion de workshops auxquels des entreprises/partenaires éventuels sont invités ; ils sont ensuite rentrés dans une « matrice » globale permettant de les hiérarchiser en fonction des priorités définies. La procédure d'incubation prend environ 6 mois.

Les dossiers sont rassemblés par l'administration (RW : Recherche + Economie) qui aide les partenaires à les construire. Ils sont soumis à un jury international qui donne ses recommandations sous forme d'avis au gouvernement wallon qui en pratique les suit systématiquement (en évitant toute forme de « court-circuit » de la procédure).

Différentes modalités de soutien/financement existent : trésorerie (selon des modalités variables), ressources humaines, matériel... en fonction des business plans retenus. Les projets peuvent déboucher sur la création d'un prototype, d'une unité de recherche, d'une infrastructure...

A titre d'exemples : un diplôme en logistique interuniversitaire et débouchant sur une certification européenne a ainsi été mis en place ; ou encore un projet de certification de la chaîne du froid ; ou encore une procédure « exportabilité » vers les US, etc.

Au départ, un pôle de compétitivité, ce sont quelques personnes du secteur qui se rassemblent pour « faire bouger les choses »... Et à l'arrivée, c'est une petite équipe professionnelle (un directeur, un responsable projets, un responsable contacts/clustering) qui travaille en partenariat/échange avec les autres pôles de compétitivité, l'AWEX, des partenaires européens... ce qui finance en partie son activité. Chaque pôle de compétitivité est accompagné d'un groupe d'experts stratégiques.

Dans le domaine du numérique, on pourrait imaginer des projets portant sur

- ▶ la gestion des droits et la sécurité juridique
- ▶ le dépôt légal des œuvres (y compris les fichiers sources)
- ▶ une plate-forme de vente
- ▶ un laboratoire de projets de livres numériques destinés aux enfants
- ▶ des propositions de fiscalité adaptées
- ▶ voir notamment les suggestions des rapports Tessier et Patino en France
- ▶ ou... (voir par exemple le consortium des publications numériques des universités québécoises qui a suscité l'initiative d'un portail électronique des publications savantes en Europe)

Regrouper les initiatives en matière de « développement de projets numériques » autour d'un pôle de compétitivité impliquerait évidemment un **redéploiement (redistribution) des politiques de subventionnement ...**

Suites de l'entretien :

- rencontre avec Mr Bayenet (cabinet Marcourt) : vision globale pertinente sur les pôles de compétitivité et éventuellement Mr Charlier (RW) dans le domaine de la recherche
- voir aussi l'expertise du CRID (Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur) dans le domaine du droit numérique)

